

la Gueule ouverte

20 pages
5 F
sans une ligne de pub

n°125 mercredi 28 septembre 1976 - suisse 3 FS hebdomadaire d'écologie politique canada 1,75 \$ - belgique 49 FB - france 5F

L'ARMÉE REMPLIT

la justice militaire,
page 12

LES PRISONS !



super-phénix : les notables de l'isère sont inquiets

pages 10-11

... fabrique-t-on de la dioxine en
france ? ... un luthier politique
... le plan barre ... annonces ...

2,4,5 T: L'ARBRE CACHE



LA FORET !!!

EXISTE-T-IL en France une usine du même type que celle de Seveso ? Telle est la première question que nous nous sommes posés. Avant tout, il a fallu jouer aux petits chimistes et enfiler la blouse blanche.

L'hexachlorophène et le 2,4,5-T que produisait l'usine Icmesa de Seveso sont fabriqués à partir d'une même substance : le 2,4,5-trichlorophénol. C'est la fabrication de ce corps intermédiaire (et non celle du 2,4,5 T) qui est dangereuse, car elle s'accompagne toujours d'une production de dioxine. Le 2,4,5 trichlorophénol s'obtient à partir de soude, de méthanol et de tétrachlorobenzène. La réaction chimique se fait dans un autoclave sous certaines conditions de pression et à une température supérieure à 140 °C. En temps normal, on obtient seulement une infime partie de dioxine. La dose limite officielle est de 0,1 mg par kilo de 2,4,5 trichlorophénol produit. Mais on peut déjà remarquer que la méthode de contrôle requiert une précision extrême pour de si faibles quantités. En France, seul le service de la répression des fraudes serait équipé pour procéder à de telles mesures. Selon la revue *Sciences et Avenir*, même le laboratoire de phytopharmacie de l'INRA en serait incapable ! Le résultat de la réaction (trichlorophénol plus un peu de dioxine) sert ensuite à fabriquer le 2,4,5-T. Mais cette deuxième opération (adjonction d'acide monochloroacétique) est beaucoup moins dangereuse que la première.

A Seveso, le 10 juillet dernier, la fabrication du trichlorophénol a été mal contrôlée. La température du mélange s'est élevée et une quantité beaucoup plus importante de dioxine a été produite : 2,5 kg dans les 300 kg de mélange, soit 8 grammes par kilo (80 000 fois la dose maximale) ! Celle-ci s'est répandue dans l'atmosphère, causant les dégâts que l'on sait.

En France, de nombreuses usines fabriquent des produits à base de 2,4,5-T (voir les principaux fournisseurs en encadré). Mais pour les produits de base comme le 2,4,5 trichlorophénol, les industriels sont unanimes : on ne fabrique plus de 2,4,5 trichlorophénol en France. Ni même de 2,4,5-T ! « **Tout le 2,4,5-T qui est utilisé dans les industries françaises est importé** », affirme M. Lamontagne, du service de la protection des plantes et de l'environnement. Les principaux importateurs sont l'Allemagne (Bayer) et les Etats-Unis (Dow Chemical). Sur l'annuaire de l'Union des industries chimiques, on relève pourtant un nom sous l'indication du 2,4,5 trichlorophénol : Rhône-Poulenc. M. Jean Colas, délégué général de la division phytosanitaire de Rhône-Poulenc, convient : « **Rhône-Poulenc fabriquait autrefois du 2,4,5 trichlorophénol à Pont-de-Claix pour faire de l'hexachlorophène à destination de la société Givaudan** ». Mais la production a été arrêtée depuis 1971. Le représentant de Rhône-Poulenc est catégorique : « **le trichlorophénol n'est plus fabriqué en France** ». La revue *Science et Vie*, qui a mené une enquête similaire, a interrogé, quant à elle, M. Jean Metivier, directeur des produits phytosanitaires de Rhône-Poulenc. Même réponse : « **A ma connaissance, nous ne fabriquons pas de 2,4,5 trichlorophénol, j'en donne ma tête à couper** » !

Pourtant, selon *Science et Vie*, une usine d'Ugine Kuhlmann, à Villers-Saint-Paul, dans l'Oise, fabrique du trichlorophénol. Les responsables que nous avons interrogé sur ce point n'ont pas mis cette fois leur tête en jeu : les uns ont nié avec obstination, les autres ont à moitié confirmé ou ont exprimé leur ignorance. Un test significatif, qui montre le peu de crédit que l'on peut accorder aux affirmations des industriels. A Villers-Saint-Paul, il s'agit cependant d'un procédé de fabrication à froid (addition de chlore et de phénol à 60 °C), sans production de dioxine.

Horrible dioxine, effroyable 2,4,5 T... Avec le défoliant, la grande presse se donne le grand frisson. On agite le spectre de Seveso à tire-larigot. Jusqu'à la revue *Parents*, qui publie ce mois-ci un « document angoissant », « la carte de France de la terrible dioxine ». Angoisse un peu hâtive : il s'agit en fait des entrepôts de produits à base de 2,4,5 T. Nuance !

Les catastrophistes cliniques que nous sommes ont donc trouvé plus paranos qu'eux. Alors, sans craindre le parado-

xe, laissons la fin du monde au vestiaire et les petits monstres à ceux qui découvrent l'écologie. Dans la précédente G.O., nous avons répertorié en détail les différentes études scientifiques sur la toxicité du 2,4,5-T. Cette semaine, nous avons voulu suivre la piste de la dioxine. Nous avons farfouillé dans les annuaires spécialisés, donné des dizaines de coups de téléphone, visité quelques usines pour essayer de savoir quels sont en France les risques d'accidents dus à la dioxine.

Il semble donc qu'il n'y ait pas d'usine du type Seveso en France. Ou alors le secret est bien gardé ! On peut penser qu'un industriel futé ne prendrait pas un tel risque dans le climat actuel, ne serait-ce que pour sa seule tranquillité. Il lui est beaucoup plus simple d'en importer. Du point de vue financier, le jeu ne vaut pas non plus la chandelle. Selon M. Lamontagne, les produits à base de 2,4,5-T représentent à peine 0,4 % de chiffre d'affaires de l'industrie phytopharmaceutique française.

La revue *Sciences et Avenir* va plus loin : selon elle, la société allemande Bayer et la firme anglaise Coalite and Chemical Products ont provisoirement suspendu la préparation de trichlorophénol pour réexaminer leurs méthodes et leurs installations. La société américaine Dow Chemical aurait arrêté sa fabrication depuis un an. Rhône-Poulenc fait de même depuis 1971. Hofman la Roche a certainement stoppé depuis sa mésaventure de Seveso... Il semblerait donc que plus personne ne fabrique le 2,4,5 trichlorophénol ! Mais que l'on se rassure : « Dow Chemical en a tellement fabriqué par le passé, révèle *Sciences et Avenir*, qu'il en subsiste d'énormes quantités dans les dépôts de l'armée américaine » ! Il y en aurait pour près de 200 millions de francs !

Est-ce à dire que nous pouvons dormir sur nos deux oreilles et reléguer le 2,4,5-T au placard des grandes terreurs mythiques ? Pas si vite. Car même en supposant que tout le 2,4,5 T vendu en France est importé, on peut quand même s'inquiéter : les industriels français en manipulent 300 tonnes par an pour fabriquer des herbicides. Et ce n'est pas sans danger. Car le trichlorophénol n'a pas le monopole de la production de dioxine. Le 2,4,5 T peut lui aussi en produire avec un rendement de 5 % sous l'action d'une forte température. Il suffirait par exemple d'un incendie dans un entrepôt d'herbicides. Ou de brûler dans sa cheminée du bois qui vient d'être traité avec le défoliant. (Encore que la probabilité d'accident soit dans ce cas assez faible : « c'est la dose qui fait le poison » ; il faut donc que le bois ait été copieusement arrosé. Mais c'est aussi le délai : le défoliant est biodégradable et pour être dangereux, le bois doit être ramassé peu de temps après l'épandage.)

La production de dioxine à partir du 2,4,5-T n'est pas qu'accidentelle. Elle peut intervenir dans le cours des différents processus de fabrication des herbicides. Le 2,4,5-T ne s'y trouve jamais à l'état brut, mais sous forme d'esters (résultat de l'action d'un alcool sur un acide). Et l'estérification se fait à haute température ! D'où le risque d'apparition de dioxine. Notre enquête nous a mené jusqu'à une usine de la

Compagnie française des produits industriels (CFPI) à Gaillon, dans l'Eure.

On y fabrique des débroussaillants totaux (Simazine et Atrazine) et des herbicides sélectifs à base d'esters de 2,4,5-T. Pour obtenir ces derniers, on chauffe dans une sorte de marmite un mélange de 2,4,5-T et d'alcool butyl glycol à 200 °C pendant environ huit heures jusqu'à déshydratation complète. Le 2,4,5-T utilisé contient près de 0,2 % de trichlorophénol. Une « chance », faible mais réelle, de voir apparaître de la dioxine. L'usine emploie près de 70 % de travailleurs immigrés. Les ouvriers, ignorant les risques encourus, négligent même souvent de porter le masque obligatoire. Aucun contrôle médical spécial ne leur est donné.

Il y a ainsi en France une vingtaine d'usines traitant le 2,4,5 T. La plupart appartiennent aux groupes Rhône-Poulenc et Péchiney Ugine Kuhlmann...

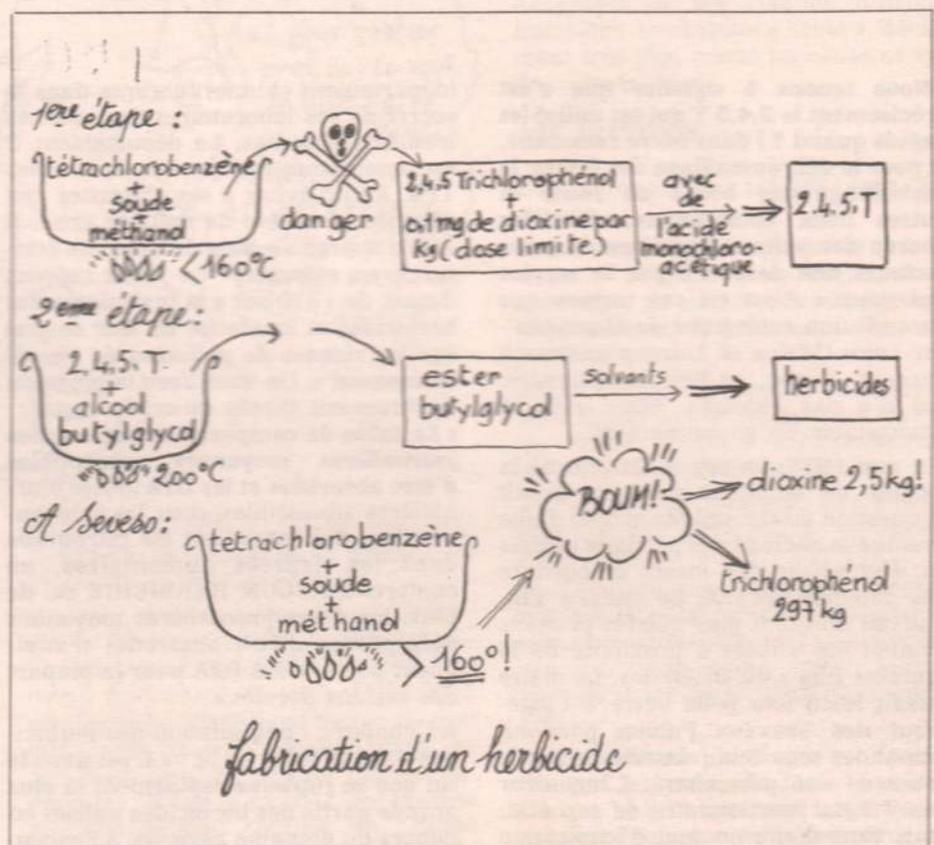
Les dioxines (on en dénombre 75 variétés) sont sans doute les plus dangereux des produits chimiques, et la toxicité du 2,4,5-T n'est plus à démontrer (1). Mais pour un produit actuellement en vedette, combien d'autres aussi toxiques dont on ne parle pas ? La liste des substances herbicides est déjà impressionnante (2,4-D, 2,4,5-TP, diazines, triazines, amides et autres). Mais il y a aussi la grande famille des fongicides (des phényles substitués aux carbamates), celle des insecticides (DTT, HCH, etc.) (2), puis les produits organo-halogénés, sulfurés ou nitrés, les isocyanates, les nitriles, les cyanures, les biocides, les composés polycycliques... Les annuaires de chimie regorgent de listes interminables de produits plus ou moins toxiques, chacun accompagné de sa valeur limite tolérable ou de son facteur de nocivité. Autant de substances qui se déversent dans les rivières à la sortie des usines, se concentrent dans le sol ou voyagent dans les airs. Autant de petites catastrophes potentielles que peuvent déclencher une maladresse, une négligence ou une simple coïncidence. Et la seule question à se poser est : à quoi servent tous ces produits et en a-t-on vraiment besoin ?

Le 2,4,5-T a valeur d'exemple. Mais il ne suffit pas de s'inquiéter de sa seule fabrication. Encore faut-il voir la forêt que cache l'arbre... C'est encore plus facile si celui-ci est défolié.

Dominique Simonnet

(1) A faible dose, son action est pourtant très différente : c'est une hormone de croissance pour les végétaux. Au Vietnam, on a ainsi observé que des fruits gigantesques se développaient sur les arbres faiblement atteints par le défoliant. Voir aussi le tout dernier numéro du « Courrier de la Baleine », le journal des Amis de la Terre, qui offre au lecteur un précis hautement scientifique (mais fort lisible) avec moult formules et précisions techniques.

(2) « Science et Vie », dans son numéro d'octobre, donne aussi la liste des insecticides et fongicides susceptibles de contenir de la dioxine.



Seveso, c'est normal

Seveso, les « homicides blancs » (accidents du travail), les destructions de fruits : autant d'expressions spectaculaires de la réalité quotidienne des rapports d'exploitation capitaliste. C'est ce que rappelle un tract diffusé le 4 août - trois semaines après Seveso - dans toute l'Italie par deux groupes écologiques, Senza Tregua et Rosso Vivo. En voici la conclusion :

« Egalement révélatrice est une affaire comme celle de Seveso : la « vietnamisation » de 150 000 prolétaires de la part d'une des nombreuses usines de la mort qui dans le capitalisme - naturellement - sont actives et prospères. La question fondamentale n'est pas le caractère « exceptionnel » du crime de l'icmesa et du groupe Hoffman-La Roche, ni la complicité criminelle des autorités publiques - centrales ou locales -, ni la répugnante chaîne des complicités.

La véritable question, c'est que tout cela est normal. Car le capitalisme est un régime qui produit indifféremment biens utiles et engins de mort, réfrigérateurs et bombes atomiques, chocolats et défoliants. Le défoliant responsable du « nuage toxique » qui flottait sur la banlieue de Milan, est une marchandise. C'est là sa caractéristique principale (...)

Saint Perdoux

La population de Saint Perdoux, village du Lot, vient de se dresser unanimement contre l'épandage aérien de 2,4,5 T. Le 10 septembre, une réunion a rassemblé plus de deux cents personnes, dont le maire, M. Sirieix, les responsables du groupement forestier, et les écologistes locaux. Avant même cette réunion, la décision d'épandage du défoliant par hélicoptère sur la forêt des Aurissiers avait été ajournée.

Au cours d'une réunion ultérieure, M. Caradec, de la Direction départementale de l'agriculture, a tenté de rassurer la population. Il a notamment assuré que le 2,4,5 T est « un produit non toxique », mais sans convaincre l'aimable assistance. M. Caradec a cependant marqué un point en insistant sur le coût économique et social du débroussaillage manuel, proposé comme solution de rechange.

« La Dépêche du Midi », quotidien régional, conclut avec clairvoyance : « Cette prise de conscience d'une population rurale est certainement un exemple qui sera peut-être suivi par bien d'autres dans notre région ». Et ailleurs...

Enquête de Catherine Decouan, Laurent Samuel et Dominique Simonnet

le désherbage des chemins creux

« Nous tenons à signaler que c'est précisément le 2,4,5 T qui est utilisé (et depuis quand ?) dans notre commune, et pour le débroussaillage des fossés, le désherbage des bords de route et autres lieux communaux, dont les abords des puits et fontaines dans les secteurs non desservis par le service des eaux. » C'est en ces termes que l'association écologique de Montjean-sur-Loire (Maine et Loire) s'adresse à Jacques Chirac, ex-Premier Ministre, qui n'a pas répondu. Mais avec le changement de gouvernement...

Fin mai 1976, un esprit chagrin de la localité de Montjean-sur-Loire posait la question au Conseil Municipal d'une éventuelle nocivité des produits utilisés au désherbage des fossés en bordure des chemins ruraux. Ce citoyen s'inquiétait d'autant plus que les produits avaient été utilisés à proximité de la fontaine dite « du Beignon ». Le maire faisait illico une belle lettre à l'ingénieur des Travaux Publics pour lui demander tous éclaircissements sur le souci de son administré. L'ingénieur des T.P.E., fonctionnaire de son état, était sans doute en mal d'inspiration sur le sujet : il s'est adressé directement à la boîte qui fabrique le produit désherbant pour fournir la réponse.

La boîte en question, c'est la CFPI (Compagnie française de produits industriels) dont le siège est à Gennevilliers et dont le « département C »

(département chimie) fabrique dans le secret de ses laboratoires des recettes bien intéressantes. Le département C est aussi flemmard que l'ingénieur des T.P.E. Afin d'éviter à ses chimistes une dépense excessive de matière grise, il leur a épargné le soin de faire des écritures, en exhumant un vieux rapport datant de 1970 sur « la toxicologie des herbicides et incidence de leur emploi sur les risques de pollution de l'environnement ». On vous livre la prose du département C telle qu'on l'a reçue : « La table de comparaison entre doses journalières moyennes susceptibles d'être absorbées et les DJA (doses journalières admissibles) pour les substances dont des traces ont été retrouvées dans les denrées alimentaires, ne comprend AUCUN HERBICIDE et, de plus, les doses journalières moyennes susceptibles d'être absorbées n'atteignent pas 1 % des DJA pour la plupart des résidus décelés. »

Au chapitre « dégradation des herbicides dans le sol », on lit : « C'est dans le sol que se retrouve rapidement la plus grande partie des herbicides utilisés en dehors du domaine agricole, à l'exception bien entendu des quantités absorbées par la végétation, traitée et métabolisée au cours de sa destruction. Il est donc très important de savoir ce que deviennent ces produits et, en particulier, s'ils ne sont pas entraînés par les eaux d'infiltration pour se

concentrer dans la nappe phréatique, les étangs, les lacs et les rivières.

Ceci n'est pas le cas pour la plupart des herbicides et, en particulier, toutes les matières actives des produits de notre gamme ont la propriété, qui conditionne d'ailleurs en partie leur efficacité, de se fixer sur les colloïdes des couches superficielles du sol, ce qui limite considérablement le risque d'entraînement en profondeur, et fournit de plus, dans les cas extrêmes, un facteur de dilution important. (NDLR : en quoi consistent les dits cas extrêmes ?)

En outre, la plupart de ces matières actives sont progressivement décomposées sous l'action des bactéries du sol : c'est ainsi qu'on a pu déterminer que les phénoxyacides, dont font partie le 2-4 D et le 2-4-5-T, sont complètement dégradés en quelques mois aux doses usuelles d'emploi par les bactéries du sol *mycoplasma sp.*, *achromobacter sp.*; *arthrobacter globiformis*, ainsi que l'*uctinomycète streptomycès viridochromogenes*. »

Les administrés de Montjean-sur-Loire peuvent dormir tranquilles ; les bactéries sont là, qui veillent... Mais l'esprit chagrin demeure sceptique : en tant que médecin, il écrit au « Concours Médical » pour demander quels sont les signes cliniques qui doivent être recherchés chez les personnes ayant absorbé ces substances à faible ou forte dose. Par ailleurs, il demande une

analyse au Laboratoire départemental d'hygiène. Très contrariant, le docteur signale « qu'il ne s'agit pas ici de quelques mois, car dans les endroits concernés, certains fossés désherbés sont en communication directe avec les puits et les herbicides doivent s'y retrouver très rapidement, sans avoir subi de dégradation chimique ».

La réponse du « Concours Médical » parvient au mois d'août : elle précise que les phénoxyacétiques peuvent, à forte dose, provoquer des affections du foie (NDLR : voir le Viet-Nam) et surtout, elle signale : « le 2-4-5 T, si la fabrication n'a pas été correcte, et bien contrôlée, peut contenir de la tétrachlorodi benzo para dioxine qui possède une toxicité importante, un très haut pouvoir cumulatif et des propriétés tératogènes même à faible dose ».

L'affaire de Montjean-sur-Loire est donc - provisoirement - résolue par l'arrêt de suspension du Ministère de l'Agriculture. Mais pour combien de temps ? A se demander si les habitants ne seront pas, comme les paysans de la Nièvre, obligés de prendre le fusil pour s'opposer aux épandages sauvages de défoliants sur le territoire de leur commune.

Catherine Decouan

Comité contre les risques nucléaires,
6, avenue Jeanne d'Arc,
49570 Montjean-sur-Loire.

Les débroussaillants à base de 2,4,5, T

Mode d'action du produit actif : Le 2,4,5 T est absorbé par les feuilles puis véhiculé par la sève jusqu'aux organes souterrains. Il perturbe les fonctions biologiques de l'arbre ou de l'arbuste qui meurt. Cette action est cependant fonction du dosage et de l'espèce végétale.

Utilisation et doses à l'hectare de produit actif :

1) Sur Ormes, Bouleaux, arbres fruitiers, Peupliers, Saules, Trembles, Ajoncs, Framboisiers, Genêts, Orties, Ronces, Myrtilles. *Traitement d'hiver* : 1 kg de matière active pour 1.000 l. de bouillie (900 l. d'eau + 100 l. de fuel. *Traitement d'été* : même dose, mais en bouillie aqueuse seulement.

2) Sur Châtaigniers, Charme, Chênes, Erables, Hêtres, Tilleuls, Bruyères, Noisetiers, Troènes : 2 kg de matière active pour 1.000 l. de bouillie. Sur Frênes, Houx, Aubépines, Lierres : 3 kg de matière active pour 1.000 l. de bouillie.

Marques

Firmes

Emulsamine 360,
TOP KH,
NOVERMONE T,
WEEDONE 360,
WEEDONE T5,
PROLANIL T,
Débroussaillant
concentré,
DEBROUSSE T,
Débroussaillants AS,
Tributon S,
U 46 Brushkiller LV
SEPIPONE,
SYLVOXONE 850,
Débroussaillant L,
DEBROUSSE T 710,
Débroussaillant P 80,
Spica 400
Débroussaillant 905
TORMONA 80,
TORMONA 100,

CFPI,
Schering France,
CFPI,
CFPI,
CFPI,
Lambert-Rivière,
PEPRO,

Phyteurop,
Agrishell,
Bayer France,
Cie. Frs. BASF,
Seppic,
Sopra,
La Littorale,
Phyteurop,
Procida,
Procida,
Schering France
Sovilo,
Sovilo,

le surgénérateur anglais en péril

● La Grande-Bretagne doit retarder le plus possible la mise en service d'un surgénérateur nucléaire. C'est la principale conclusion d'un rapport de la très officielle Commission royale sur la pollution de l'environnement, rendu public mercredi 22 septembre.

Selon la commission, la filière surrégénatrice pose d'importants problèmes non résolus : déchets radioactifs, plutonium, terrorisme nucléaire, sodium liquide...

Dans ce rapport de deux cents pages, la Commission royale souligne d'autre part que la demande d'électricité n'augmentera pas aussi rapidement que le laisse entendre le ministère britannique de l'énergie. Au lieu de se lancer prématurément dans l'aventure du surrégénérateur, la Grande-Bretagne devrait s'efforcer de mettre au point et d'exploiter des sources d'énergie moins polluantes. Ainsi l'utilisation du charbon, des marées, du vent et du soleil permettrait de retarder de cinquante ans la mise en service du surrégénérateur, et de diminuer de moitié le besoin en réacteurs nucléaires « classiques ».

En attendant, la publication de ce rapport explosif entraîne un moratoire de fait : la décision du gouvernement britannique de mettre en chantier un surrégénérateur de 1 300 MW est retardée d'au moins deux mois.

L. S.



KOLLINGER SALEUR



courrier

Non-violence = lâcheté

A la suite de l'article d'Arthur sur les manifestations de femmes irlandaises (G.O. du 25-8-76), et étant lecteur régulier de *La Gueule Ouverte* depuis le début, j'ai décidé de boycotter dorénavant ce journal, de ne plus l'acheter, et de lui faire une contre-publicité active.

Arthur a dû se reconnaître dans l'article de Christiane Collange (*France-Soir* du 1-9-76), disant : « Nous sommes toutes des femmes irlandaises ». Titre qui me rappelle la débilité d'un titre d'un article récent de la G.O. : « La femme est la première des non-violentes » !

Arthur, ton article (digne de la guerre psychologique menée par le gouvernement britannique contre les résistants irlandais !) est méprisable par son manque total d'objectivité. Ai-je besoin de te dire qu'il ne s'agit pas simplement de manifestations spontanées de « femmes irlandaises » horrifiées par la guerre, mais que c'est beaucoup plus complexe que cela ?

Pour l'accident qui fut la cause de ce mouvement (les flics ont abattu des militants dont la voiture sans direction a écrasé alors trois enfants), l'I.R.A. a démenti dans un communiqué toute responsabilité. Tu as repris la version officielle de l'accident pour en faire la même utilisation (manipulation) que le pouvoir. Il était pourtant facile et évident de dire que c'était un cas particulier de la manière dont l'impérialisme britannique veut rendre responsable les résistants irlandais des catastrophes dont il est lui-même responsable. De la même manière qu'en R.F.A. les autorités allemandes faisaient courir le bruit, voilà quelques années, que la Fraction Armée rouge avait eu l'intention d'empoisonner l'eau des villes par du L.S.D., alors qu'en fait c'est bien le capitalisme allemand et mondial qui tue les rivières, pollue l'atmosphère, etc.



Ai-je besoin de te dire que ce « mouvement pour la paix » n'est qu'un épisode de la guerre psychologique menée par le pouvoir impérialiste anglais contre les résistants irlandais ? Qu'ainsi l'armée britannique a, depuis, assassiné un autre gosse (et peut-être plus) pour mettre ce nouveau crime au compte de l'I.R.A., et ainsi amplifier ce « mouvement pour la paix » au détriment de la résistance irlandaise ? Que cette guerre psychologique n'est que l'autre face de la guerre qui voit l'armée anglaise déverser sur les forêts de l'Irlande du Nord le même défoliant qui fut employé par l'impérialisme U.S. contre les Vietnamiens (oui ! ce même produit de guerre qui a provoqué la catastrophe de Seveso !) pour mieux localiser les maquisards aidés par les populations locales (voir *Liberation* du 27-8-76) ?

Que des gosses ont jeté des pierres aux manifestantes lors d'une de leurs marches, et que c'est l'armée britannique qui a riposté contre eux, protégeant ainsi la manifestation ?

Je te méprise, Arthur, d'avoir volontairement ignoré tout cela dans ton papier, qui m'a donné envie de dégueuler !

Et cet article n'a été que la goutte d'eau qui a fait déborder le vase ! Quand tu parles de « l'amour » dans tes articles sur Malville, au lieu de parler de « lutte », j'ai envie de te répondre que nous n'avons pas besoin de toi pour savoir qui aimer et comment ! Le mouvement « non-violent », qui paraît prendre de l'essor actuellement, me semble être une résurrection des cendres du mouvement hippie américain dans ce qu'il avait de négatif, un retour en arrière de dix ans sans avoir tiré les leçons de ce pourquoi de l'échec de ce

mouvement, mort aux U.S.A. aujourd'hui.

Quand tu reproches, Arthur, d'un ton paternaliste (« Hé les petits ! »), leur manque de sérieux à ceux qui ont fait une action de sabotage contre la construction de Super-Phénix (G.O. du 11-8-76), alors que ce sont peut-être les seuls à avoir eu, jusqu'à présent, un résultat positif et concret (l'entreprise Ferrier semblant avoir abandonné toute participation à la construction du surgénérateur), tu me fais rigoler. Je revois alors les « non-violents » qui désiraient jouer au foot avec les C.R.S. lors de l'occupation symbolique d'une partie du site ! Cette « non-violence » totalement importée dans la région de Malville (où l'on parle de plus en plus d'actions de sabotage), ne peut que devenir de plus en plus débile ; pour preuve : à la marche sur Verdun, le bruit courait que le Christ était revenu ! C'est pourquoi ce mouvement me paraît aussi dangereux et démobilisateur que les différentes sectes mystiques lancées par la C.I.A. et compagnie.

Je ne peux que trouver inquiétant le fait que, parallèlement au Pouvoir qui prend un visage de plus en plus ouvertement fascisant (et une fraction de l'Eglise vient de s'y mettre), un mouvement « non-violent » (qui trouve écho dans *Liberation*, *Charlie-Hebdo*, et semble se confondre avec *La Gueule Ouverte* !) se développe comme par hasard à ce moment-là, et tente de désarmer le peuple !

Que Cavanna ose (dans *Charlie-Hebdo* du 4-8-76 je crois) dire tout simplement : « Che Guevara est mort comme un con », dans un article qui, au lieu d'excuser la peur, la lâcheté, de la comprendre, de l'expliquer, en fait l'apologie, ça me fait peur pour demain, et me donne envie de dégueuler ! J'ai moi-même beaucoup de réserves à faire envers l'I.R.A., organisation militaire ; envers les théories militaires et marxistes-léninistes de la Fraction Armée rouge ; envers toute armée populaire qui lutte bien souvent pour remplacer un pouvoir militariste par un autre.

recettes

Avec des quetsches

Une terrine : beurrer largement un plat à gratin ou une belle terrine ; saupoudrer abondamment de cassonade. Disposer une couche de quetsches ouvertes en deux et dénoyautées, puis une couche de biscuits (ou, à défaut, de biscottes, ou même de pain complet) émiettés, puis une couche de quetsches et ainsi de suite jusqu'en haut du plat (terminer par des quetsches et sucrer un peu). Cuire 20 mn à four chaud. On peut parfaire, 5 mn avant la fin de cuisson, avec une couche de meringue (2 blancs d'œufs battus en neige avec deux cuillères de sucre fin).



plat à gratin alsacien

- Pour que la tarte aux quetsches ne ressemble pas à une soupe : saupoudrer la pâte, sous les fruits, d'un peu de maizéna ou de tapioca, ou de biscottes écrasées, avec du sucre et de la cannelle. *Jabelle*

Malgré toutes les critiques que je peux faire, je dois avouer que, par exemple, l'attentat de la R.A.F. (Fraction Armée rouge) contre l'ordinateur U.S. à Heidelberg (R.F.A.) qui programmait les bombardements de B 52 au Vietnam en 1972, a été bien plus efficace et me remplit bien plus d'admiration que les éternelles marches et autres manifestations de protestation symboliques avec lesquelles vous vous gargarisez encore actuellement. Cet acte de sabotage dans le cerveau de l'ennemi (les puissances impérialistes, les multinationales, la société libérale avancée occidentale et nucléarisée), a permis d'éviter quelques bombardements au Vietnam, et la photo des membres de la R.A.F. était affichée dans les rues d'Hanoï où on les considérait comme des héros. Je ne veux pas tomber dans le mythe de l'héroïsme, mais je ne peux pas accepter le mythe de la « non-violence » et l'apologie de la lâcheté faite par Cavanna.

C'est peut-être tout simplement une question de pudeur. Je ne me permettrai jamais de dire « Che Guevara est mort comme un con », malgré toutes les critiques que je fais sur lui, sachant que son combat était la lutte pour la Liberté de son peuple, pour la Vie. C'est également une pudeur minimum et élémentaire qui m'interdit de désirer jouer au foot avec les C.R.S., de vouloir faire ami avec eux, de leur sourire ou de leur obéir, le jour même d'un violent massacre des résistants du camp de Tell-El-Zaatar ; une pudeur évidente, quelques jours après que les C.R.S. aient gazé les mutins de la prison de Lisieux avec leur fameux gaz incapacitant (qui peut paralyser le système respiratoire, et donc entraîner la mort !).

Les Palestiniens, les taulards, les peuples luttant contre le fascisme en Amérique Latine et dans les dictatures de l'Est ne peuvent ressentir votre « non-violence » que comme une trahison, une alliance objective avec le Pouvoir.

Avec mon plus profond mépris.

Alain Thévenet

LE PLAN BARRE VITE FAIT SUR LE GAZ!

● Le plan Barre ? Parlons de ce qu'on connaît, parlons de ce qu'on aime. J'ai un pote dont on se demande s'il est bien Français. Mordez le tableau : pas marié, pas d'enfants reconnus par les lois sociales, pas de maison (donc pas de prêt du Crédit Agricole), pas de travail bien défini, pas de compte en banque, pas de bagnole, pas même le permis de conduire (ou si peu). Bon. Vous voyez d'ici l'insertion dans la communauté nationale, la communion étroite du mec avec les standards de l'époque !



Eh bien, mon pote, il a vu Raymond Barre à la télé. Il se demande pourquoi on lui demande des sacrifices à lui. Remarque, il veut bien se serrer la ceinture pour des trucs utiles, mais la ficelle qui tient son froc est en place depuis dix ans et refaire le nœud à son âge ! Alors, il se tâte, mon pote ! Vais-je ou non souscrire à l'effort national ? Et comment ? Se marier pour avoir un livret de Caisse d'Épargne ? Se loger dans un pavillon Phénix, envoyer des enfants à l'instruction militaire, estiver dans le midi ?



La poutre maîtresse du Plan Barre, c'est l'impôt, a-t-il cru comprendre, lui qui n'en a jamais payé. L'impôt direct sur les revenus, c'est ce que l'individu doit donner à la collectivité. Oui, mais il faut être salarié, déclarer des revenus. Seul le noble travail salarié permettra au petit contribuable civique de verser son écot dans la soupe publique. Or mon pote travaille au noir, de petits boulots peinaris, vite faits sur le zinc, juste de quoi s'offrir son muscadet du matin. Accepter un

emploi permanent le décourage, par tout ce que cette possibilité suppose d'assiduité, de souplesse, en un mot, de travail. S'acheter une voiture ? Ça ferait double emploi avec la mienne. Se marier ? Il a mes gosses à élever, colin-maillard, coloriages et tout le bastringue, apanage des tontons qui suppléent aux carences du pater familias.

En fin de bilan, mon pote, il a beau vouloir aider M. Barre à terrasser l'hydre inflationniste, il ne voit pas comment faire sans dévier de sa ligne idéologique et trahir ses principes. Heureusement, mon pote, il a un pote : moi. Et ce serait malheureux d'avoir des potes et que ça serve à rien pour les conseils. Alors, je lui ai dit : si tu veux aider M. Barre, tu prends ma place, tu as les allocations familiales, les allocations logement, les allocations de salaire unique. Tu entres le front haut dans les sondages « Sofres-Nouvel Observateur », au rayon cadre moyen. Et je te laisse même la bagnole pour soulager les vieux en achetant ta vignette.



Voilà ! C'est fait ! La France compte un Français conscient de plus. Et même deux, en me comptant. Car depuis, je vis seul, avec un seul froc et une vieille chemise, un vélo pour aller aux champignons et trois pipes car le goût du luxe demeure. Je vais voir mon pote de temps en temps, histoire de revoir les mêmes, s'ils sont bien élevés. On cause du bon vieux temps.

Quoi de plus naturel, entre potes ?

Plan Barre : parlons de ce qu'on ne connaît pas et pourtant, on a lu la presse. Si j'ai bien compris, on demande aux Français de se sacrifier pour la survie du capitalisme malade de l'inflation (maladie structurelle, maladie de l'argent). La moitié de la France opposée à ce système va refuser de se sacrifier. L'autre moitié devrait s'y soumettre pour sauver son cher libéralisme, mais comme cette moitié-là n'est pas composée de pigeons qui payent pour les pauvres et les feignants, elle regimbe et dit non elle aussi. Qui va donc accepter le plan Barre ? Je ne vois que Barre lui-même



pour y souscrire, à condition qu'il y croie lui-même (ce qui n'est pas sûr) et que ses revenus soient imposables (ce qui serait étonnant).

Le plan Barre ainsi analysé avec une objectivité parfaite et une connaissance approfondie de l'âme humaine, est un divertissement spectaculaire. Ici, c'est un journal sérieux. On n'en parlera plus, promis. Les journaux portés sur l'anecdote s'étonnent que le Français fasse preuve d'un sens civique si émoussé. Mais, holà, oh ! La France n'est pas la Chine, Dieu merci ! En France, on bosse pour soi surtout et un peu pour sa famille. Quand on file un morceau de pain au voisin qui en manque, on se prend pour un bienfaiteur public. A part ça, c'est chacun pour soi. Le consensus social, la communauté nationale ! Arrêtez, j'ai les lèvres gercées. Se dévouer pour un Biafra, ça va pas la tête ! Se sacrifier pour un Belge, cause à mon cul ! Travailler pour un paysan, je m'en voudrais ! Aider le village d'à côté, faut voir !

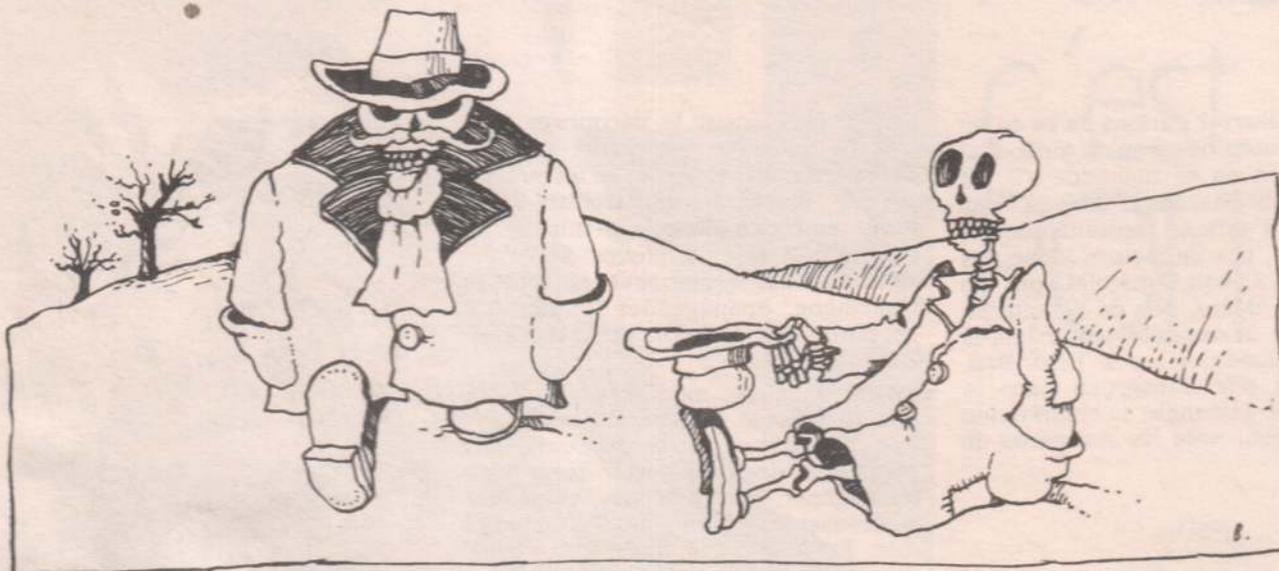
On en revient toujours à la base communautaire villageoise, seule dimension qui peut s'opposer au centralisme des Etats et sociétés multinationales. Partir de cette base, remonter à la fédération mondiale des communes libérées en respectant les différences, et voilà le travail ! Passez la monnaie, ou plutôt les patates, car on troque, on ne paye plus, puisque la monnaie stockable s'était mise à son compte pour nous exploiter en Bourse (les Cent Familles, les vampires de l'imagerie communiste n'existent pas sans la monnaie, mais il est plus facile de personnaliser ses haines que de s'en prendre à des symboles).

Le plan Barre, finalement, c'est pas sorcier !

Arthur

si vous étiez
ABONNÉ
à
« La Gueule Ouverte »
ce numéro vous aurait coûté
seulement
3,45 F

NE MENDIEZ PLUS !



D EPUIS un mois déjà, « La Gueule Ouverte » s'affiche comme hebdomadaire d'écologie politique. Nous avons aussitôt annoncé la couleur. Dès le début, souvenez-vous, à propos du travail, il était question de sécurité : la sécurité élémentaire à laquelle chacun peut prétendre et celle qui nous est promise toujours un peu plus cher et qui sert à tous les profits, toutes les dominations. Dans chaque numéro, ensuite, la sécurité est revenue sur le tapis. Ce n'est ni du délire ni du hasard. C'est que la lutte pour la vie et accessoirement la lutte des classes est une lutte pour la sécurité. C'est que la sécurité est l'objet même de la politique.

Et maintenant mettons bien les points sur les i. Car en montrant toutes les menaces qui pèsent sur notre environnement, en remontant ensuite aux mécanismes économiques qui en sont responsables, l'écologie avait déjà franchement pris pied dans la politique : elle nous parlait de sécurité. Mais elle en a parlé surtout aux pouvoirs établis, par dessus nos têtes. Elle n'a jamais eu, vis à vis des dits pouvoirs, qu'une attitude mendicante. Même quand elle les pourfendait : ses attaques leur signifiaient que c'était à eux de nous assurer la sécurité, toute la sécurité. Les partis l'ont bien compris ainsi, d'ailleurs, et c'est pourquoi nous avons aujourd'hui tant de mal à nous défendre contre leurs tentatives de récupération. Notre posture de pleureuses a fait de nous une clientèle, rien d'autre. Aux sécurités classiques qui nous étaient promises si nous votions bien sage, sécurité du territoire, sécurité de l'emploi, sécurité sociale, s'ajoute enfin, dans un beau geste, la qualité de la vie. Quantifiée comme devant, bien entendu... Aura-t-il fallu l'ouvrir, sa gueule, pour recevoir cette aumône !

Notre projet est clair : définitivement guérir l'écologie d'une certaine manière d'accuser proprement infantile. Si les différentes instances qui accaparent le pouvoir nous ont conduits où nous en sommes, c'est vraiment parce qu'elles ne pouvaient l'éviter : elles sont faites comme ça, et pour ça. Les prier de corriger leurs erreurs, par conséquent, n'est pas seulement du réformisme : c'est de la stupidité. Si notre révolution ne s'affirme pas comme un souffle autonome, c'est qu'elle n'est rien. Prenons-en notre parti. L'écologie, donc, a suffisamment prouvé l'imminence du Jugement Dernier : c'est à elle de créer un monde vivable. Elle a suffisamment été dans l'op-

position de Sa Majesté - le Capital - : qu'elle apparaisse désormais comme une cause défiant toutes les contrefaçons. Elle a suffisamment dénoncé le Pouvoir et ses abus : il lui faut délibérément subvertir le lieu où il s'établit. Et ce lieu, c'est la sécurité.

M AIS quelle sécurité allons-nous choisir ? Car il ne s'agit évidemment pas pour nous d'établir un nouveau protectorat sur des « masses » passives ! Reprenons, s'il vous plaît, les choses au ras du sol. Ce sera une nouvelle occasion de constater comment l'écologie débouche automatiquement sur la politique.

Toute existence, en effet, se définit par les pressions qu'elle exerce et subit. A la fois menaçante et menacée, cherchant sa pâture dans son environnement naturel ou culturel, recherchée elle-même comme une pâture par les différentes forces qui constituent ou occupent cet environnement, elle ne subsiste qu'en fonction des montages qui lui assurent pendant une certaine durée une sécurité suffisante.

Chacun de nous, par exemple, possède une longue liste de moyens qui lui permettent de se défendre et d'attaquer. Ongles et dents, mécanismes immunitaires, réflexes, régulations diverses, reconstruction de tissus, réserves, instruments de calcul, de prévision, de stockage d'informations - j'en oublie certainement. Toute carence, toute dysfonction d'un de ces appareils crée un handicap provisoire ou permanent : nous met dans un état d'insécurité plus ou moins dramatique.

Protectrice et responsable, en principe, de l'épanouissement de chacun, la société s'organise sur le même mode. C'est sur le thème de la reproduction incessante de ses formes, de la cohésion à maintenir entre ses différentes parties, de la résistance à toutes les « aventures », bref : de la sécurité, que nous sommes appelés à servir des institutions spécialisées dans des fonctions de conception, d'exécution, de stockage, de nettoyage, d'éducation, de répression, etc. C'est sur le thème de la sécurité que les sorciers, les prêtres, les seigneurs autrefois, les techniciens, les savants, les hommes politiques aujourd'hui, ont pris et continuent de prendre le pouvoir. C'est sur le thème de la sécurité que joue notre appétit de connaissances. C'est sur le thème de la sécurité que nous critiquons le présent et rêvons à l'avenir, que nous ayons été touchés ou non par la grâce écologique...

Le double visage de la sécurité nous apparaît ainsi clairement : elle est d'abord et avant tout une lutte, mais indissociable d'un certain environnement social. C'est une lutte qui n'a de sens que dans le cadre d'une grammaire très précise de signes de sécurité, de modèles de sécurité dont la classe dominante, la mieux protégée, a la clé. L'oppression naturelle, l'état de dépendance dans lequel nous sommes vis à vis des besoins élémentaires, se trouve ainsi multipliée par une oppression toute sociale, qui se traduit notamment par tout ce qui tourne autour du salariat. Par l'effet de sa propre enflure, la production de sécurité mute en production d'insécurité. Plus on en fait pour assurer le lendemain, pour être au-dessus de tout soupçon, pour être enfin quelqu'un, plus il y en a à faire. Chacun se sent menacé, et grogne, même les mieux placés. Mais on ne voit jamais d'autre salut que dans la fuite en avant, vers de nouveaux indices de sécurité toujours plus fragiles et ravageurs.

C OMMENT sortir du cercle ? En cessant absolument, pour commencer, de fantasmer sur d'hypothétiques Méchants responsables de toutes nos misères. En rejetant la bonne conscience qui veut que les opprimés soient cent pour cent opprimés. La Boétie a parfaitement posé le problème il y a quatre siècles déjà : le guet et les hallebardes ne suffisent pas à protéger le tyran (1). Il y a du consentement dans notre servitude. Consentement aux tourniquets patronaux, qui nous donnent la sécurité de l'emploi et l'occasion de nous enorgueillir, parfois, d'un « métier ». Consentement aux fétiches qu'on nous donne à produire et consommer, parce qu'ils nous permettent de grimper socialement. Consentement à une surveillance policière qui nous protège des autres mais ne permet plus à personne de bouger ni pied ni patte. Consentement aux gratifications qui nous sont octroyées, à tout un ordre du mérite qui nous excite à nous surpasser pour nous sentir encore plus en sécurité dans le duvet moral des maîtres de l'heure... Une complicité profonde, aussi profonde que leur inimitié, unit les classes sociales. Elles luttent entre elles, bien sûr, mais comme les partenaires de n'importe quel jeu : elles sont d'accord sur une certaine manière de produire la sécurité, la seule que l'humanité ait pratiquée jusqu'ici et dont nous devons précisément déboulonner l'idole.

Nous ne pouvons pas ne pas vouloir la sécurité, c'est un fait. Nous ne pouvons pas ne pas en produire, aussi bien dans les œuvres « bassement » matérielles que dans celles de l'Esprit. Mais nous ne sommes pas obligés pour autant de la produire de cette manière... là, qui mesure choses et gens aux services qu'ils rendent et transforme ainsi tout en marchandise. Nous ne sommes pas obligés de nous livrer pieds et poings liés aux différents pouvoirs qui se chargent de notre sécurité comme si nous étions des enfants incapables de savoir où est leur bien. Nous ne sommes pas obligés de sacrifier à son culte comme nous le faisons ni d'asseoir toujours mieux, sous sa croix, l'autorité de nos protecteurs et du Protecteur de tous nos protecteurs : l'Etat...

Mais alors, comment faire ? Répondez déjà à ceci : la sécurité est-elle un moyen ou une fin ? C'est une question de bon sens, mais qui remet tout en cause : la technologie qui s'emballe dans des sophistications plus sûres les unes que les autres, la violence des institutions qui devaient nous servir et ne font plus que nous asservir, l'éducation qui nous fait gober n'importe quelle promotion, n'importe quel signe de progrès. C'est notre question : la seule, probablement, qui coupe court à l'enrégimentement de toute la société.

Lambert

(1) « Discours de la Servitude Volontaire », dans « Œuvres politiques », Editions Sociales, Classiques du Peuple, 7 F.

VIVE LA SECHERESSE!

« Vive la sécheresse ! » Boutade de paysan. Oh, un paysan malicieux, qui ajoute : « encore trois ans comme ça et ça fera une révolution ! » Jean-René n'est ni un marginal, ni un paysan traditionnel, ni un provocateur. C'est un éleveur du bocage breton. Quarante ans et né paysan. Vingt-cinq hectares, juste de quoi vivre. Sans superflu. Le minimum. Et des traites au Crédit Agricole. Jean-René fait partie de cette génération qui a subi le grand courant de transformation moderniste de l'agriculture.

Chez lui, les taurillons sont sous bâtiment et ne se déplacent plus. On leur fournit l'aliment ensilé à demeure. Il suffit de relever un coin de la bâche plastique noire ornée de vieux pneus sous laquelle est entassée la nourriture broyée, à l'abri des mauvaises fermentations. Un reste de liberté quand même pour les génisses qui sont au pré. Une espèce de plaisir pour l'éleveur. Jean-René vend la viande sous contrat à une firme à un prix indexé sur les cours. C'est une sécurité toute relative du côté des prix de vente, car pour être vendues contractuellement les bêtes doivent atteindre un certain poids. Sinon elles sont vendues à perte.

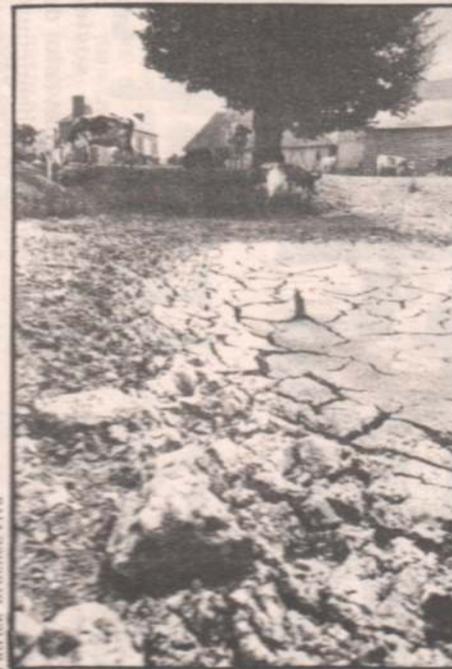
Or l'absence de nourriture diminue les poids et oblige à vendre ! Et les cours ont chuté à la vente avec l'afflux des bêtes : c'est la vieille chanson du marché. Côté achat des fournitures industrielles, engrais et aliments, c'est plutôt l'inflation : la catastrophe. Ajoutez-y les prix forts sur l'aliment de bétail devenu, paraît-il, « rarissime » - spéculation toujours là -, voire la cherté de la paille autrement brûlée mais qui prend tout d'un coup une valeur marchande. Et faites les comptes du petit paysan. Ne parlons pas ici des gros : ce sont eux qui survivront en prenant leur part des petits !

En bonne logique, dans le système actuel, il suffirait de relever les cours des produits paysans comme cela se fait pour les produits industriels. Oui mais voilà, le coût du ravitaillement augmenterait et il faudrait relever les salaires ouvriers. Toucher aux plus-values, vous n'y pensez pas ! Mieux vaut l'aide publique : les travailleurs râleront contre les paysans. La division, c'est bon pour l'unité de la nation bourgeoise ! Il faut prendre à chacun ce qu'on doit lui prendre. Au paysan et à l'ouvrier. Ça s'appelle « marcher sur ses deux jambes ». La formule est de Mao. En Chine, elle veut dire prendre autant à l'un qu'à l'autre pour bâtir le capitalisme d'Etat. Ici, on n'est pas en salariat d'Etat : c'est la différence. Il n'est pas mauvais de donner l'illusion que le petit paysan est un assisté. C'est plus gratifiant pour l'Etat, qui joue de la solidarité nationale. Mais la sécheresse appuie sur un déclic nouveau. Soumise aux rendements intensifs, aux effets de la productivité à outrance et de la modernisation de l'agriculture, la terre, épuisée, tremble. Incapable de résistance face aux calamités naturelles, elle montre ses lézardes. Ce qui est nouveau, c'est que la terre est épuisée en même temps que le paysan travailleur par les mêmes causes. Les petits paysans intégrés dans le cycle de la production moderniste, attirés par la recherche inévitable de la sécurité, découvrent ce qu'ils attendaient le moins au

détour du modernisme : l'insécurité totale de leur existence. La course à la productivité, c'était le piège pour les exploiter... en toute sécurité. Pour les lier plus que jamais au travail par l'appât du revenu.

« Tu vois, dit Jean-René, on est coincé, mais ça va faire réfléchir. Regarde, sur les quelques prairies naturelles que j'ai conservées, l'herbe repoussera. Ailleurs, il faudra semer de l'herbe ! Et encore. Derrière les maïs, les herbicides n'auront pas été éliminés, les graines ne germeront pas...

Le ministère nous conseille de couper feuilles et ramilles qui valent un bon foin ! C'était possible avant, en période de sécheresse, parce qu'une main d'œuvre abondante assurait la récolte de ces feuillages. Mais aujourd'hui, les faucheuses et ramasseuses-presses ne sont pas faites pour ça. A moins de raser et de broyer taillis et haies, mais là, gare aux sécheresses futures !... Si je vais passer le cap, c'est parce que j'ai diversifié les nourritures. »



Patrick Bruchet/Viva

- il y a une liaison entre l'épuisement de la terre et celui du travailleur.

Ce sont, en fait, parmi les petites exploitations, celles de polyculture-élevage, peu intensifiées, qui vont sans doute s'en tirer parce qu'elles ont une marge de sécurité plus grande. Les petits paysans traditionnels trop spécialisés ne pourront pas faire les « soudures ». Les petites exploitations intensives trop modernisées, celles qui font le moins de réserves, prendront le choc de plein fouet. On vérifie que les méthodes modernes ne tiennent pas compte de la sécurité du travailleur et pas plus de la préservation des sols. L'édifice est bien fragile. Il peut se rompre.

Mais qui fut le grand commandeur du chambardement de l'agriculture ? Les paysans, même dupes, n'ont jamais été

maîtres du processus. Par contre, en 1960, avec la loi d'orientation, le capital industriel a organisé l'offensive de main mise sur l'agriculture. Par l'intervention industrielle sur les équipements et les méthodes chimiques de culture. Par la transformation des produits. Jean-René a vu les paysans de l'ouest partir pour les chantiers de St-Nazaire et puis aussi Perrier-Sapiem, contrôlé par la banque Lazard, s'implanter dans le domaine du lait et du beurre. Avant 1960, le beurre était réalisé localement, vendu sur les marchés. Aujourd'hui Préal, Entremont, Bridel, Négobeuruf, Landerneau-Cana, Unicopa traitent 80 % du lait de tout l'Ouest.

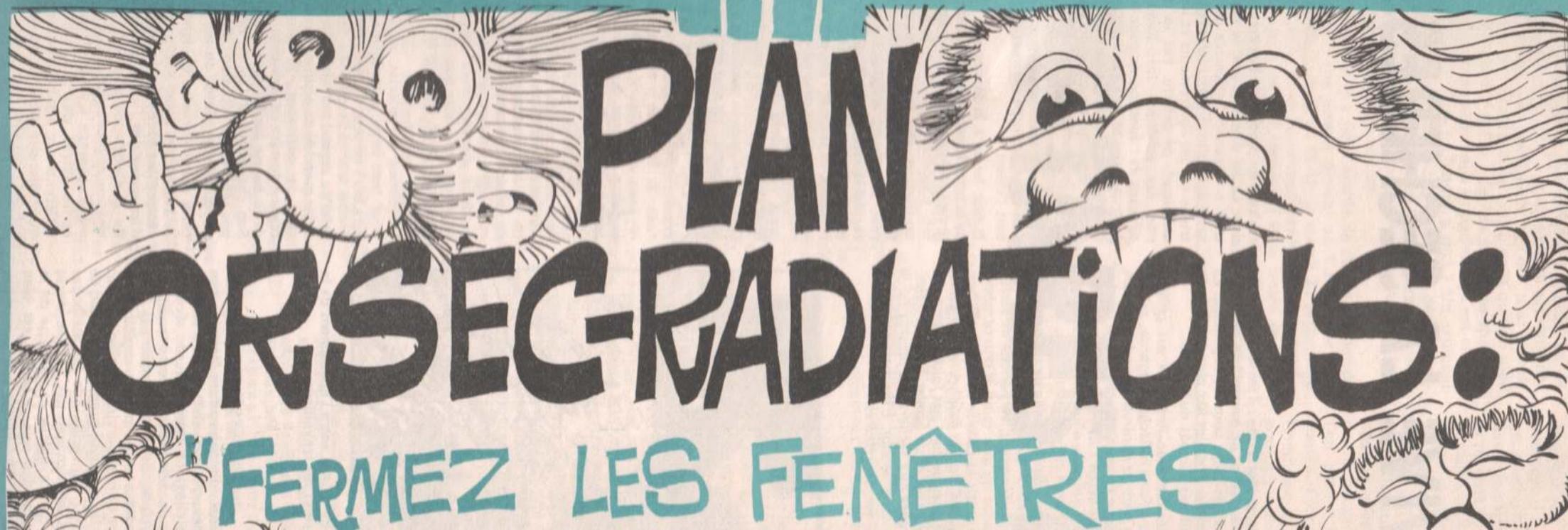
Il faut lutter à la fois contre l'épuisement de la terre et celui du travailleur. La légèreté de l'écologie fut de faire comme si la liaison n'existait pas. En s'intéressant à la mutilation de l'environnement ou du produit, mais en délaissant son pourquoi réel. En parlant d'industrie plutôt que de capital industriel. Qu'il soit privé ou d'Etat peu importe : l'un et l'autre polluent les produits, la terre et l'environnement parce qu'il polluent les travailleurs par le salariat. Ils font le coup de la sécurité. Avec nous, vous aurez une bonne société (et une libérale ! une ! et une autogestionnaire...).

C'est à qui aura la meilleure, avec de meilleurs salaires : les plus sûrs. Et des emplois qui vous « assureront » de bons revenus ! « On s'est fait avoir. Les techniciens, les experts du Crédit Agricole nous ont mis sur rails. Et nous, on a réclamé de meilleurs revenus, de meilleurs salaires si tu veux. A la façon intégrée des syndicats ouvriers. Sans s'occuper du produit lui-même ou de ce qu'allait devenir notre vie. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que des exécutants sans aucun contrôle sur le produit ou sur le travail qui est devenu mécanisé, répétitif. On découvre maintenant que cette course au salaire, à la sécurité, mène à l'insécurité et n'offre aucun axe de résistance. Il faudrait discuter avec des ouvriers des impasses de la lutte pour le salaire et lutter avec eux pour bouleverser tout le système. »

L'abolition du salariat, on y revient. Car pour Jean-René, le problème de « l'agriculture bio » ne peut se résoudre au niveau du producteur individuel. La fin de la main-mise du capital industriel sur la production et les marchés ne peut se faire qu'en détruisant sa puissance. En supprimant son régime de mise en servitude. « Sinon on fait de la bonne bouffe pour des élites, non ! » Son cheminement l'incite désormais à ne pas séparer les pollutions. Celle du salariat et celle des produits, du milieu naturel.

On a donc rencontré quelques ouvriers de la région de Saint-Nazaire. Question de rompre les barrières, les concurrences, et d'imaginer des formes nouvelles d'entraide et d'existence, voire de lutte. Voire des réseaux de production. Mais il a fallu que je sois de passage. C'est fou le mal que les uns et les autres, dès qu'ils sont de métiers différents, ont à se rencontrer pour simplement discuter de la fin de leur insécurité.

Claude Berger



PLAN ORSEC-RADIATIONS:

"FERMEZ LES FENÊTRES"

La semaine anti-nucléaire a été marquée par trois événements, dont deux au moins ne sont pas du tout anti-nucléaires. A La Hague, dixième jour de grève, ce lundi, pour les travailleurs de l'usine de retraitement des déchets, jadis gérée par le CEA et qui passe au secteur privé, avec tous les risques que les contraintes du « profit » imposent. Les gens de La Hague ne remettent pas en question leur emploi dans le nucléaire parce qu'au-delà des problèmes de sécurité du travail, il leur reste sans doute à remettre en cause le travail lui-même et la société nucléaire elle-même.

Cela n'a pas empêché la CFDT de réaliser un film affolant sur les conditions de travail à La Hague (« Condamnés à réussir ») et une brochure tout aussi inquiétante sur l'usine (SNPEA-CFDT, CEN Saclay BP 2, 91190 Gif-sur-Yvette). Camarades, encore un effort... (voir pages 18-19).

Autre événement, diversement déformé par les médias : le vote samedi du Conseil général de l'Isère demandant un sursis à exécution pour le surrégénérateur de Malville. Là, surprise très relative : le Conseil général de l'Isère est socialiste depuis les dernières cantonales et le travail du

Les maires socialistes du canton, dont celui de Vezeronce, sont beaucoup plus en pointe que les députés et notables du parti de la rose, étant aussi beaucoup plus près du danger. Il était donc logique que les socialistes de l'Isère, (surpris par ailleurs par le vote des Suédois), découvrisent l'importance du problème nucléaire, à quinze jours du début des travaux de Super-Phénix. De là à crier qu'ils prennent conscience du tout-nucléaire (des déchets à la mine en passant par l'impact politique de la chose), il y a un abîme que nous ne franchirons pas. On est autogestionnaire au PS, mais c'est nous qui décidons que le peuple aura besoin d'énergie nucléaire en 78. Passons ! Notons également l'abstention des communistes de l'Isère qui rendent à l'EDF la monnaie de sa pièce puisque l'EDF s'était offert une page de publicité-couleur sur Super-Phénix dans « L'Humanité-Dimanche ». Il faudra revenir sur les positions scientistes du PC qui oublie le baron Empain quand celui-ci se cache derrière le service public de l'EDF... (Super-Phénix, c'est Novatome, donc Creusot-Loire).

Enfin : la publication du plan Orsec-Radiations dérobé la

presse et fait suivre les dossiers ont oublié « La Gueule Ouverte », journal récemment anti-nucléaire comme chacun sait, aussi n'aurons-nous pas le cœur de leur en vouloir, à eux qui mettent toute leur énergie militante à lutter contre le nucléaire après l'avoir mise dans la lutte anti-écologistes-réacs (du temps de Fournier, c'était le bon temps, n'en parlons plus).

Ce plan ORSEC-RAD n'apporte d'ailleurs rien que nous ne sachions déjà. Il vise les premières centrales graphite-gaz de type Bugey 1. Il est même en retrait par rapport au plan ORSEC du Cotentin où le bouclage de la presqu'île est envisagé en cas d'accident à La Hague. Enfin, on y apprend quand même que le nucléaire est dangereux (un danger très « différent » des autres) qu'il faut fermer la fenêtre en cas d'accident, et prévoir l'évacuation d'un territoire équivalent à un ou deux départements.

Bref, tout ce que l'on cache au public depuis toujours. Voici le texte remis à la presse, texte où est commenté le plan Orsec de l'Isère et que nous avons piqué dans « Rouge », quotidien trotskyste toujours bien renseigné. Merci « Rouge » ! Mais à quand le plan

FERMEZ LES
FENÊTRES

FERMEZ
LES
FENÊTRES

« Nous avons eu connaissance de copies de documents provenant de la protection civile de l'Isère donnant un certain nombre d'informations sur les plans ORSEC et ORSEC-RADIATION. Considérant que sur les problèmes de sécurité et de catastrophes le secret ne peut être gardé, nous communiquons ces documents à la presse en vue d'une large diffusion. Nous sommes conscients du fait que des documents encore plus intéressants sont gardés secrets dans les coffres-forts des préfectures et des ministères, se référer aux déclarations du préfet de l'Isère René Germain. Par contre le coffre qui contient les documents les plus importants n'a pas été touché. Pour la première fois ce ne sont pas les anti-nucléaires qui font part des risques des centrales nucléaires mais des dossiers officiels.

Nous n'allons pas faire une analyse exhaustive des documents, dont certains sont très techniques, puisque les journalistes en ont connaissance. Nous nous bornerons à en citer un certain nombre d'extraits et à émettre certaines critiques.

En ce qui concerne le plan ORSEC-RAD de 1963 à 1968. Au chapitre I, à l'alinéa A, et déjà dit à cette date, les risques encourus par la population sont très différents de ceux auxquels les autorités ont eu jusqu'à présent à faire face. Ils sont aussi très différents par leur ampleur et par certains égards par leur nature, de ceux pouvant résulter de l'explosion d'un projectile nucléaire. Ils peuvent avoir une ampleur telle qu'on est amené à prévoir un plan de sécurité et de protection valable aux zones comprenant plusieurs départements.

Ce texte date de 1963, très peu de centrales fonctionnaient. Le programme nucléaire s'est considérablement accéléré et pourrait devenir beaucoup plus dangereux. Il serait très intéressant de connaître les dispositions du dernier plan ORSEC.

Dès 1963, il était prévu que dans les heures d'insécurité la population devrait : regagner leurs habitations portes et fenêtres

fermées et de limiter les déplacements extérieurs au strict indispensable. S'abstenir de consommer les denrées alimentaires qui ont pu être exposées à la contamination et les boissons provenant de circuits et de réservoirs à l'air libre. Ces zones d'insécurité devaient immédiatement être évacuées par la population et le bétail. Au delà de cette zone d'insécurité doit être défini une zone de contrôle beaucoup plus vaste où il convient d'effectuer des mesures de radioactivité sur l'eau, la végétation et surtout le lait.

Une notice du ministère de l'Intérieur, non datée, précise par exemple que si les herbages reconstitués sont encore trop radioactifs, on peut envisager la reconversion de zone de production laitière en zone de production d'élevage.

A propos du transport des matières radio-actives on remarquera le nombre important de colis transportant des matières de haute radio-activité agréés par le ministère des Transports dès mars 68. On dénombre 21 types de produits divers transportés par route ou par rail à travers la France. Déjà, les principales routes nationales de la région Rhône Alpes sont sillonnées par des transports réguliers : la route 6, 7, 51, 83, 85, 92. Où en est-on en 1976 ?

En ce qui concerne le centre d'études nucléaires de Grenoble : il n'y a pas de centrales nucléaires puissantes dans ce centre et pourtant on relève que sous l'appellation « zone la plus menacée » 10 000 personnes sont concernées en l'absence de vent ou par vent faible ; 51 000 habitants pour un vent soufflant dans la direction Sud-sud-est.

Pour le plan concernant Bugey 2 : Bugey 2 est une PWR de 950 MWe. Il est admis que des rejets gazeux accidentels peuvent avoir lieu : de zénon 133, krypton 85, tritium, césium 137. Il est dit que ces produits peuvent entraîner une contamination de la chaîne alimentaire et qu'ils pourraient être évacués par les cheminées ou au niveau du sol en cas de rupture de l'étan-

chéité avec des possibilités de fuite sur plusieurs jours. Là aussi les zones les plus menacées concernent, sans vent 1 000 personnes par vent calme 3 000, par vent fort venant d'ouest 15 000 personnes, du sud-ouest 70 000.

D'autres documents concernent le plan Orsec classique : Plan Orsec Tox des usines Rhône-Poulenc chimiques. On note au passage qu'au cas de formation de nappes gazeuses, les mesures d'urgence proposées à la population sont dans un premier temps de rentrer dans la maison la plus proche en fermant portes et fenêtres et dans un deuxième temps, de monter aux étages supérieurs et de garder un linge humide sur la bouche et le nez.

Tous les plans paraissent très complets et bien agencés sur le papier. Ils frappent cependant par la lourdeur de leur mise en route avec un très grand nombre de relais hiérarchisés, une très grande diversité d'opération. Il faut pourtant qu'ils soient mis en œuvre très rapidement car ils s'appliquent souvent à des installations nucléaires et industrielles situées dans des zones de forte concentration urbaine. Quelles expériences peut-on tirer du fonctionnement de ces plans dans le passé ? Nous n'avons pas d'exemples sur le nucléaire, mais nous avons des exemples pour d'autres types d'accidents.

Vierzy : 16 juin 1972, catastrophe ferroviaire, 107 morts, 88 blessés. L'alerte à la Préfecture de l'Aisne ne fut donnée qu'une heure après l'accident suivant les documents. Toujours suivant ceux-ci, le standard de nuit de la Préfecture confié au concierge est vite débordé. Encore, le plan pourtant révisé deux semaines plus tôt comportait plusieurs erreurs de numéros de téléphone.

Pollution du Rhône : 11 juillet 1976, 122 tonnes de poissons morts recueillis alors que le Préfet du Rhône déclare à la presse « quant au dispositif de sécurité mis en place, il se résume en trois points : Les mairies ont reçu l'ordre d'interdire les baignades jusqu'à nouvel ordre ; la surveil-

lance des capteurs et des puits du Rhône est exercée, etc. ». Une note officielle du 18 juillet 76 précise : « A la suite du récent accident qui s'est concrétisé par la pollution importante du Rhône, il est apparu que la mesure essentielle de sécurité - prévue d'ailleurs dans le plan de pollution accidentelle des eaux - et qui consiste à prévenir immédiatement les communes, d'interdire à la population la consommation d'eau, n'avait pu être entreprise sur le champ, faute d'une connaissance précise des points de captage, pour l'alimentation en eau des différentes communes : signé René Janin, préfet de l'Isère ».

Quel crédit peut-on accorder aux déclarations des autorités officielles ? Sinon la certitude qu'en toute circonstance, leurs propos ne servent qu'à rassurer les populations et non à les informer.

Voici une petite histoire : une partie de la lettre du ministre de l'Intérieur au Préfet, 1^{er} novembre 75, dans laquelle il se plaint : « Certains événements intéressant la direction civile ne sont portés à ma connaissance que tardivement par la voie officielle, alors que des dépêches de l'AFP, des communiqués de radio en ont déjà fait relation ».

En conclusion, l'argument invoqué pour maintenir secrets tous ces documents concernant la protection civile en cas de catastrophe en particulier nucléaire, est de ne pas paniquer la population. Il est évident qu'une protection plus valable des populations consisterait à les informer à l'avance sur ce qu'il convient de faire en cas de catastrophe et à procéder à des exercices réguliers.

Ceci aurait pour résultat une plus grande efficacité et le jour « J » une panique beaucoup moins grande. En fait, le secret ne sert qu'à cacher aux populations les risques encourus et dans le cas du nucléaire à éviter qu'elles exigent un autre choix énergétique. Le secret est donc une condition « nécessaire » pour que le pouvoir puisse imposer aux populations son programme nucléaire. »



où sont l'âme et la conscience ?

CE qu'il y a de terrible, c'est qu'on manque d'imagination. Ce qu'on n'a jamais vu, le danger qu'on n'a jamais couru personnellement, la souffrance qu'on n'a jamais touchée de son propre doigt, on n'en a qu'une idée très vague. Les T.P.F.A., depuis le temps que des insoumis ou leurs amis nous en parlent, qu'est-ce que ça vous dit, à vous ? Comme à moi ? Un tribunal d'exception, une a-justice flagrante, une démonstration de courage de la part de jeunes gens décidés ? Oui, c'est tout ça. Mais quand on y a pénétré une fois, on sait que c'est pire encore.

Jean-Luc Stote m'a fait l'amitié de me demander de témoigner à son procès devant un T.P.F.A., le plus dur, paraît-il, celui de Metz, le mardi 21 septembre dernier. Je ne vous raconterai pas le déroulement du procès : en tant que témoin, j'étais isolée pendant toute la première partie, jusqu'à mon passage à la barre. Elisabeth et Jean-Louis, infatigables militants

anti-militaristes (comme tous les copains de la marche Metz-Verdun, retrouvés là-bas) vous donnent plus loin leurs visions personnelles de cette mascarade. Je voudrais seulement vous faire partager mon horreur et mon émotion.

Horreur de ce simulacre de justice. Un tribunal composé d'un juge civil (mais volontaire à cette charge, réserviste ou sympathisant pour le moins) et d'un assesseur ignoble, le mot n'est pas trop fort, dormant la plupart du temps, ou bâillant ostensiblement, ou se curant l'orifice le plus proche de ses mains mollasses ; il a manifesté un instant de lucidité, pour branler rageusement du chef pendant ma déposition, lorsque j'ai parlé du rôle fâcheux de répression que l'on fait jouer à l'armée sur un tiers monde cherchant à se débarrasser de notre oppression gourmande. Le bougre était sans doute raciste, colonialiste et j'en passe. Le reste du tribunal : des militaires. Glacés. Glaçants.

Comment la magistrature, qui doit tout de même compter dans ses rangs quelques individus honnêtes, ceux qui ont vu un jour dans le choix de ce métier une sorte d'idéal, peuvent-ils tolérer ces tribunaux



LES TARES DE LA JUSTICE CIVILE PLUS LES TARES DE L'ARMÉE, ÇA FAIT BEAUCOUP!

dessin de Cabu qui vaut procès sur procès à la revue Cité Nouvelle

LES TARES DE LA JUSTICE

Compte-rendu d'audience

JEAN LUC STOTE a 23 ans. Il est comédien de la troupe italienne A. Depuis sept mois, il est détenu à la maison d'arrêt Maurice Barrès de Metz. Mardi 21 septembre, il a comparu devant le tribunal permanent des forces armées de Metz (TPFA), inculpé d'insoumission en temps de paix et de refus d'obéissance. Durée du procès : 5 heures. Verdict : deux ans de prison ferme. Une salle comble de parents et amis venus de toute la France, d'Italie, d'Allemagne.

Jean-Luc devait être incorporé le 4 août 75 à Kaiserslautern (Allemagne). Membre d'Insoumission collective internationale, il refuse le service national armé, ou civil, car, comme il l'a expliqué à maintes reprises, il refuse de collaborer au système militaire, violent, destructeur. Car il refuse de considérer qu'un service n'a qu'une durée limitée : « Toute notre vie doit être un service à la communauté humaine ». C'est pourquoi J.Luc n'avait pas demandé à bénéficier du statut d'objecteur.

Le 3 février dernier, à l'issue du procès de J. Louis Soulié, il s'était présenté avec un autre insoumis, Philippe Guyen, au commissariat de police de Metz où tous deux furent arrêtés. J. Luc fut alors transféré dans une caserne de Metz où les militaires le contraignirent au refus d'obéissance.

Mardi, J. Luc ne fit pas de grandes déclarations au tribunal. Il préféra s'expliquer à travers les témoignages de quelque 20 personnes, et en quelque sorte, c'est lui qui mena son procès dans la mesure où il avait déterminé avec M^e Pierre, son avocat, l'ordre des témoins en fonction de son argumentation.

Trois insoumis détenus expliquent leurs raisons de refuser l'armée : R. Schirmer raconte comment il a vécu l'occupation de Marckolsheim, effectuant ainsi un véritable service civil.

Philippe Guyen annonce qu'il ne se présentera pas à l'audience de son prochain procès : « Je ne reconnais ni l'armée, ni ses tribunaux ». C. Bénard montre l'arbitraire de l'attribution du statut d'objecteur de conscience...

La maman de J.Luc se présente ensuite à la barre, déterminée, suscitant l'émotion de tout le public (et du tribunal ??) : « Je suis fière et heureuse de mon fils qui va au bout de ses idées qui sont si bonnes. M. le président, la guerre, vous l'avez vécue, je ne vais pas vous raconter les obus, les bombes. La guerre, nous voulons qu'elle soit bannie de la vie. Je suis peut-être une petite Française moyenne, mais je ne comprends pas votre attitude. » Elle dénonce alors les conditions de vie dans la prison, mais le président l'interrompt : « Vous faites le procès de la prison, ce n'est pas ce que le tribunal vous demande. Et quand tous les Français donneront plus que 0 % du budget à la justice, ça ira mieux... »

Les témoins, que le tribunal veut de moralité (!), se succèdent à la barre : on remet en cause l'existence des TPFA, de l'armée, de la circulaire de janvier 73 qui permet à l'armée de reprendre l'insoumis à sa sortie de prison tant qu'il n'a pas effectué 21 mois de prison. On dénonce l'utilisation des expertises psychiatriques pour réformer les indésirables. On explique pourquoi il y a lieu de refuser le service civil actuel, on démontre que la seule alternative est la désobéissance civile et la non violence, illustrées par la venue de militants du Larzac, de Wyhl, Marckolsheim, de Belfort (contre les Plutons)... La présence de militants écologiques, féministes, d'artistes, d'étrangers donne une dimension globale à l'insoumission de J.Luc : « Je suis insoumis à toute la société ».

LES moments forts du procès : un membre du collectif TPFA de Metz énonce le bilan 75 : « Vous avez jugé 950 personnes, distribué 450 années de prison... »

Procès des quatre renvoyeurs de livrets militaires à Bordeaux

« Si dans ma salle de traite, j'avais un bordel pareil... » C'est sur cette réflexion perspicace de mon voisin, qu'a commencé l'audience publique de la 5^e Chambre correctionnelle du Tribunal de Bordeaux, le mercredi 22 septembre.

On n'était pas spécialement optimiste pour l'affaire importante de la journée, où étaient jugés :es citoyens (mauvais) Diaz, Moreau, Trial, Loos, coupables (et fiers de l'être) d'avoir renvoyé leur livret militaire.

Ils faisaient partie, tous les quatre, des 16 personnes qui ont envoyé leur livret militaire au ministère des Armées le 15 mars 1975 pour protester contre l'extension du camp militaire du Larzac. Pourquoi eux quatre et pas les autres, me direz-vous ? Etre jugé dans ce pays devient véritablement une question de chance.

Ainsi parmi les 50 paysans du Larzac qui ont renvoyé leur livret il y a deux ans, pas un parmi les 23 qui méritaient d'être poursuivis (les autres sont trop vieux, les veinards) ne l'a été. C'est quand même pas à cause de la sécheresse ! Alors ? Eh bien les paysans du Larzac, tels Guy Tarlier et L. Burguière, l'ont demandé au président, qui a répondu évasivement que c'était pas son problème.

De même, l'objecteur insoumis à l'O.N.F., José Bove, qui occupe la ferme de Montredon appartenant à l'armée, déclarera avoir incité aux renvois et renvoyé lui-même. Il remettra même un petit paquet de 24 livrets militaires que le président refusera trois fois, provoquant un gag sans pareil : les deux témoins suivants rapportant et livrant au Président le précieux colis au terme de leur déposition. Sans plus de succès d'ailleurs. Le Président finira par craquer en avouant : « Je ne suis pas un bureau de poste ». Renseignément intéressant obtenu, hélas, après une heure de torture.

Statistiques vite interrompues (encore !) car il n'est pas question de toucher à cette institution. Ou bien ce moment émouvant où le père de J.Luc déchire ses papiers militaires ainsi que ceux de son beau-père : et le président n'omet pas de dresser le procès verbal de flagrant délit. Un objecteur déchire son statut, un jeune Vosgien annonce qu'ils sont quatre à avoir renvoyé leurs livrets militaires au ministre par solidarité avec J.Luc. François Malchrowicz fait part au tribunal de son intention de se faire arrêter le soir même pour insoumission. Car pour un insoumis jugé, deux autres arrêtés...

Le matin, Didier Laffont avait annoncé au cours d'une conférence de presse qu'il se rendrait le 4 octobre au 15/2 de Colmar, refusant lui aussi de porter l'uniforme.

Face à ces péripéties, un commissaire au gouvernement excédé, se retranchant derrière la loi (expression de la majorité nationale ???) : « Il était

On a entendu également Colette Courtin : elle rêvait tout haut que son fils serait objecteur et qu'elle défilait tous les dimanches avec les femmes irlandaises.

Le père dominicain Cardonnel ainsi que le Général Bollardièrre termineront ce long défilé des onze témoins de moralité du prévenu, se demandant « de qui il fallait instruire le procès ? » Bollardièrre retraça dans le détail le chemin qui lui avait fait découvrir « le fossé énorme qui séparerait la mystique militaire qu'on lui avait inculquée de la politique militaire qu'on voulait lui faire appliquer ».

Le verdict doit être rendu ce mercredi 29 septembre. Bien malin est celui qui peut donner le tarif. Ce qui est sûr, c'est que le procureur (style aumônier parachutiste) nous aura beaucoup aidés tant il aura tapé bas dans son réquisitoire. Même le président a mal encaissé...

Jean-Pierre Derimay

où un corps est à la fois juge et partie et se permet de leur dicter leur verdict, leur interdisant ainsi toute référence, même intime et secrète, à leur « âme et conscience » ?

Horreur devant ces hommes qui s'acharnent, se retranchant sans cesse derrière des petits bouts de règlements, de législation de détail leur servant de béquilles et de paravent, à défendre un fantôme, celui d'un monde mort, dépassé, ne correspondant plus à aucune contemporaine réalité humaine, sociologique, politique et que seul un recours au fascisme pourra perpétuer quelque temps encore.

EMOTION, intense émotion bienheureuse, devant la succession des témoignages, tous sincères, calmes, nets. Même les personnes les moins habituées à parler en public (et fichtre ! ces trognes n'incitent pas à l'éloquence) sont parvenues à exprimer leur engagement profond contre la barbarie de la violence armée : Cuny, le

sculpteur Vosgien qui n'aime pas s'exprimer avec des mots, avait apporté une statue. La salle a compris ce qu'il voulait démontrer. Le tribunal, bien sûr, a ricané. A travers ces témoignages (orchestrés à l'avance par Jean-Luc, excellent metteur en scène) le tour d'un anti-militarisme intelligent, documenté, raisonné, circonstancié, a été fait. On était fier de se trouver parmi ces gens là.

Emotion, élan d'affection et de confraternité lorsque le père de Jean-Luc, Monsieur Stote, est venu, blanc comme un linge, dire à la barre qu'il était fier de son fils et qu'il tenait à manifester sa solidarité en déchirant son livret militaire et celui de son beau-père consentant. Si je vous dis que c'était bouleversant, ne pensez pas que je me suis laissée avoir par un beau spectacle. Parmi les militants non-violents, on en est très loin, de la société du spectacle. On est au contraire en plein cœur de l'engagement personnel le plus courageux et le moins spectaculaire. Si on vous demande ce que c'est, la révolution non-violente, répondez que c'est ça : un petit bonhomme obscur, petit commerçant tranquille de campagne, qui s'avance, tout seul, devant des trognes méprisantes

et toutes puissantes, pour dire qu'il ne sera plus jamais du côté de la brutalité, de l'obscurantisme et de l'esclavage aveugle. Monsieur Stote ne sera plus jamais un pépère tranquille, la majorité silencieuse a reculé d'un rang. Nous non plus, tous ceux qui étaient dans cette salle mardi 21 septembre, nous ne serons plus jamais comme avant. Merci, Monsieur et Madame Stote : après vous avoir vus, il nous est impossible de nous rendormir dans nos pantoufles.

Emotion, triste émotion, au moment du verdict. Le militantisme, ce n'est pas seulement des mots, c'est aussi des gens, de chair de sang et de larmes. Des gens qui aiment et qui souffrent. Parce qu'il ne veut ni tuer, ni apprendre à tuer, ni côtoyer, de près ou de loin, une armée dont le seul but est de tuer, Jean-Luc Stote, enfant d'une heureuse famille, fiancé, jeune, beau, plein de santé, de fougue et de projets (serait-il laid et solitaire que cela ne retirerait rien à l'horreur de la chose), va passer deux ans en taule. Et ça, c'est dégueulasse. Lecteurs de la G.O., dorénavant, quand on vous demandera de venir soutenir un insoumis, je vous en prie, soyez là, c'est important.

Isabelle Cabut

PLUS LES TARES DE L'ARMÉE

superfétatoire de citer tant de témoins qui connaissent mal le prévenu. Ses motivations n'intéressent pas le tribunal. Le soldat Stote est maintenant libre de choisir une de ces trois solutions. Il peut demander le statut d'objecteur, et malgré la forclusion, ce ne serait pas la première fois que la commission juridictionnelle l'accorde (on aimerait des preuves, M. le commissaire !), ou il accepte de faire le service national, ou, s'il ne saisit pas la perche tendue, il est condamné à 21 mois de prison. Et d'avertir le tribunal que si celui-ci s'aventurait à infliger une peine inférieure, l'armée se chargerait du reste, car « 2 ans de prison, c'est le temps légal du service civil ». On ne sait jamais, des fois que les uns préféreraient la taule à la caserne... Bel aveu !

Curieuse conception de la liberté... M^e Pierre plaide alors contre la sentence déjà prononcée à l'avance : « Il est inutile de faire un procès ». Il dénonce le fait que les motivations ne soient pas examinées : « Celui qui tue bénéficie de circonstances atténuantes, celui qui refuse de tuer n'en bénéficie pas... Nous avons le choix entre l'utopie d'espoir et l'utopie d'apocalypse ».

L'espoir, il a régné parmi tous ces témoins, tous ces parents, tous ces copains, qui fredonnaient la ballade de Sacco et Vanzetti, assis dans le tribunal à l'issue du verdict. L'apocalypse s'y est mêlée, quand le président prononça le verdict, quand les gendarmes arrachèrent J.Luc des siens pour lui mettre les menottes, quand les policiers dédagèrent brutalement la cour du TPFPA occupée en fin de séance.

Une fois de plus, le TPFPA a montré son vrai visage de machine bien graissée, télécommandée, ronronnante, indifférente, sous prétexte d'une prétendue volonté nationale...

Elisabeth S.

Cher Jean-Luc

Sais-tu qu'il fallait avoir les reins solides pour endurer ce que tu as enduré mardi après-midi ?

Jamais encore ils n'avaient, je crois, fait preuve d'un tel cynisme et combien de fois nous sommes-nous retenus de hurler tant il était évident que quoique nous disions, quoique nous fassions, cela ne changeait rien à un verdict acquis d'avance.

« Cette affaire est d'une banalité juridique désolante », a dit dans son réquisitoire le sieur Pontoiseau.

Belle oraison funèbre !

Rassure-toi, Jean-Luc, ce n'était pas la tienne mais celle des tribunaux militaires que prononçait à cet instant précis le Commissaire du Gouvernement. Car les voilà de nouveau condamnés à s'en tenir au « barème » pour pouvoir survivre... en attendant la fin.

Quel aveu d'impuissance !

Remarque : les militaires étant des écologistes distingués, ils lisent sûrement « La Gueule Ouverte » ; on va donc pouvoir dire maintenant, ce que l'on a pas eu le droit de dire à l'audience :

« Comme suite à notre entretien concernant la livraison d'une installation de construction simple pour l'incinération des corps, nous avons l'honneur de vous soumettre les plans de nos fours crématoires perfectionnés, marchant au charbon, et qui ont jusqu'ici donné entière satisfaction.

Nous suggérons l'installation de deux fours crématoires pour le bâtiment projeté, mais nous vous conseillons de vous assurer auparavant si deux fours suffiront à vos besoins.

Nous vous garantissons l'efficacité de nos fours ainsi que leur solidité, la qualité supérieure des matériaux que nous employons et le fini de notre travail.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre entière disposition. » (1)

On a beau être militaire, il est des rapprochements que l'on peut faire ! N'est-ce pas que les bons de livraison de certaines usines bien de chez nous ne doivent pas être très différents de celui-ci, Monsieur le Commissaire du Gouvernement ?

En 17, on fusillait pour l'exemple, aujourd'hui on condamne pour les mêmes « motifs ». Depuis soixante ans, les tribunaux militaires n'ont pas changé, et il en sera ainsi jusqu'à leur complète disparition.

Alors, pour hâter un peu le mouvement, je te soumets un projet de loi. Avec le temps dont tu disposes, tu devrais pouvoir lui apporter un certain nombre d'additifs :

- Attendu qu'il est illégal de poursuivre pour « refus d'obéissance » un insoumis amené, contre son gré, à la caserne ; la force ne pouvant en aucun cas primer le droit.

- Attendu qu'il est illégal de garder en détention un individu pendant soixante jours, sans contrôle judiciaire ; le délai de garde à vue ne devant en aucun cas excéder 48 heures.

- Attendu qu'il est illégal de mettre systématiquement en détention provisoire (sous prétexte de préserver un prétendu « ordre public militaire causé par l'infraction ») ; la détention provisoire « devant être l'exception ».

- Attendu qu'il est contraire au bon sens de supprimer le bénéfice du régime politique à des individus incarcérés en raison même de leurs convictions politiques.

- Attendu qu'il est contraire au principe fondamental de la séparation des pouvoirs de dicter (par circulaire ministérielle ou par tout autre moyen) un verdict à un tribunal (sic) indépendant (re-sic).

- Attendu qu'il est illégal de réinculper un insoumis condamné à une peine « insuffisante » sous prétexte que le tribunal a, ce jour-là, « perdu les pédales et n'a pas mesuré les conséquences de sa décision » (sic).

- Attendu qu'il est illégal de gratifier d'un rapport psychiatrique un citoyen ayant refusé tout examen ; ceci à seule fin de « se débarrasser d'un cas gênant ».

- Attendu qu'il est contraire à la loi en vigueur de proposer le bénéfice du statut

d'objecteur de conscience à un soldat ; ceci à seule fin de se donner bonne conscience.

- Attendu qu'il est contraire à l'éthique médicale d'imposer les services d'un médecin militaire à un détenu qui préfère se faire soigner par un civil.

- Attendu qu'il est contraire à la charité chrétienne d'imposer des assistantes sociales « militaires » à des détenus qui trouvent que les « civiles » sont vachement mieux foutues.

- Attendu qu'il est illégal que, par simple décision ministérielle, des civils puissent être amenés « en cas de menace » à être jugés par des militaires ; le caractère de la « menace » n'étant défini par aucun texte législatif.

- Attendu que les jugements des TPFPA n'ont pas à être motivés et qu'il n'existe pas de possibilité d'appel ; ce qui se passe de commentaires.

- Attendu qu'il est contraire au règlement du PMU de mettre sur pied des « procès » sur les verdicts desquels peuvent être organisés des concours de pronostics, alors que le résultat est connu à l'avance.

- Attendu que le droit que possède chaque Commandant de division militaire de passer outre la décision d'un tribunal militaire amène à douter du sérieux desdits tribunaux (sic) indépendants (re-sic).

- Attendu, qu'effectivement, les tares de la justice plus les tares de l'armée ça fait beaucoup !

Décide :

Article 1. - « Les tribunaux d'exception sont supprimés sur toute l'étendue du territoire de la République. »

Article 2. - (Article L 50 du Code de Justice militaire modifié) . « Est interdite toute propagande, sous quelque forme que ce soit, tendant à inciter autrui (ou soi-même) à remettre en cause le précédent article dans le but exclusif de se soustraire à ses obligations de conscience.

Toute infraction aux dispositions du présent article sera punie d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 360 francs à 10 000 francs. »

Jean-Louis Soulié

P.S. - On peut écrire à Jean-Luc Stote et à ses amis Claude Besnard, Philippe Guyen, Bertrand Kugler (en grève de la faim depuis bientôt un mois). Adresse commune : Maison d'Arrêt Maurice-Barrès (Brr... !), B.P. 1071, 57000 Metz.

« O vous qui laissez le pays , O vous qui passez la frontière
N'oubliez pas que la lande jaunit , N'oubliez pas que le blé reste en terre. »



Claude Besson, 28 ans, Breton, artisan luthier, chanteur. Mais pas régionaliste, pas marginal, pas engagé. Même s'il écrit des textes politiques, même s'il essaie de vivre différemment : « Je ne veux pas d'étiquette, dit-il. La politique est une manière de vie quotidienne. » On a déjà lu ça quelque part...

Pour jaunir, elle doit jaunir, la lande en ce moment. Pourtant, ce premier couplet de la chanson de Claude Besson « N'oubliez pas l'Armor » n'est pas d'actualité. Il a huit ans.

Claude Besson : « C'était avant Mai 68. On ne parlait guère de régionalisme ou d'identité culturelle. Je n'ai d'ailleurs pas voulu en parler. Mais je suis Breton, exilé à Paris...

- Depuis longtemps ?

Depuis toujours. Mes parents étaient fermiers. Ils sont montés à Paris et j'y suis né. Sans jamais m'y sentir chez moi. J'ai l'impression d'être en visite. Chez moi, c'est Gourin, le pays des Montagnes Noires. Ma grand-mère qui vivait là-bas ne parlait que le Breton, moi que le Français. C'est bête, elle avait plein de choses à raconter. A 16 ans j'ai commencé à apprendre le Breton. Maintenant je le parle, et je connais assez bien la culture bretonne. Mais je n'ai pas grandi dedans, comme Alan Stivell.

- Tu trouves qu'Alan Stivell est authentique ?

- Bien sûr ! Il connaît parfaitement l'histoire, la musique et la culture bretonnes. Mieux : il en est imprégné depuis son enfance. Je sais qu'on le prétend récupéré, parce que ce qu'il fait se vend bien. Et alors ? Pourquoi faudrait-il toujours être miséreux pour être pur ? Alan Stivell a voulu parler de la Bretagne. Malgré lui, on en a fait un chanteur engagé, porte-parole d'une foule de mouvements autonomistes. Cela n'enlève rien à sa valeur. Je le connais assez pour le dire : il m'avait demandé de reprendre l'atelier de son père, qui faisait des harpes celtiques. Mais les harpes se vendent trop cher - 2 600 F - et je ne sais pas en jouer. J'ai refusé.

- Tu étais déjà luthier ?

- Oui. C'est venu bizarrement. Comme tout le monde, j'ai acheté une guitare à 13 ans, et j'ai fait des chansons. Un copain venu d'Angleterre m'a apporté un dulcimer. Le son m'a tout de suite emballé. Il y a une manière de jouer traditionnelle très simple : la mélodie sur les chanterelles et l'accompagnement sur les bourdons. Ensuite, on peut faire des accords, mais c'est plus sophistiqué. Donc, j'ai essayé de construire un dulcimer en contre-plaqué. Une catastrophe. J'ai cherché des manuels de lutherie anglais et les ai traduits pendant mon service militaire. Puis j'ai fabriqué des dulcimers qui sonnaient bien.

l'artisanat c'est POLITIQUE !



- Qu'est-ce qui les fait bien sonner ?

- La qualité du bois. On utilise du noyer ou du platane. Les tranches d'arbres doivent être coupées verticalement, comme des parts de gâteau, pour que les fibres du bois sur l'instrument soient horizontales. Les propositions : les manuels de lutherie les indiquent, et il faut les recalculer si on veut modifier l'instrument. La forme : pour les parties arrondies, on ramollit le bois en le mouillant, puis on le sèche sur des tuyaux brûlants.

Ensuite, il faut plaquer cette ébauche sur un moule au millimètre près, pour que les deux côtés soient pareils. Enfin, le vernis : on le fabrique soi-même avec un mélange d'alcool à 95° et de gomme laque et on le passe au tampon une, deux, trois fois, jusqu'à ce que ça brille, en faisant bien sécher entre chaque couche.

- Ce n'est pas évident !

- Non, il faut apprendre, comme n'importe quel métier. C'est pour cela que les gens qui décident sur un coup de ras-le-bol de retourner à la nature faire de la chèvre ou du tissage m'énervent. On ne s'improvise pas artisan sous prétexte d'être marginal. Sinon, cela tend à

devenir une mode, où chacun surenchérit à qui fera le pain le plus biologique, la chèvre la plus naturelle... On recrée, avec le prétexte écologique, l'esprit de compétition de la société industrielle.

- Pourquoi es-tu devenu luthier ?

- Je travaillais dans une usine d'électronique. Dépanner les postes de télé, je connais. Les types se crevaient au boulot sans râler, et piquaient un poste de radio le soir, pour compenser leur fatigue et leurs bas salaires. Je trouvais cela idiot. Qu'est-ce que ça peut faire au patron qu'on lui pique du matériel ? Il récupère sur les prix de vente et continue à exploiter ses ouvriers. Sur ce, arrive Mai 68. Grèves, discussions. Les gens étaient contents de ne pas travailler, mais ils jouaient toute la journée au 421 et rentraient chez eux le soir sans avoir remis une seule fois en cause leur mode de vie. Au mieux, ils se battaient pour une augmentation de salaires.

Je suis allé voir du côté des étudiants. J'en connaissais pas mal parce que je faisais des Hootennan-nies au Centre américain. Là, le topo inverse. Ils reconstruisaient le monde sans tenir compte des réalités et croyaient agir avec les ouvriers. Tu parles ! Ils ne parlaient même pas le même langage. Moi, coincé entre les deux, ouvrier sympathisant avec les étudiants, je n'étais pas trop à l'ai-

se. On ne savait pas tellement les uns et les autres où on en était. C'était difficile de ne pas se noyer dans les analyses... Et puis 68, j'y croyais. Quand tout s'est écroulé, et surtout quand mon patron m'a demandé de dénoncer les copains qui piquaient du matériel, j'ai pris une colère terrible, je l'ai insulté et je suis parti. J'ai travaillé quelque temps dans l'électronique encore, avec un copain. Enfin, après le service militaire, j'ai trouvé un gars qui construisait des orgues. On a monté un atelier.

- C'était dur ?

- Au début, oui. Je faisais mes dulcimers un par un. Après, j'ai réussi à les faire 10 par 10 : 10 dos, 10 manches, etc. On ne peut pas dépasser 15 instruments par mois. J'ai eu une première commande, qui en a entraîné d'autres.

- Donc, ça marche.

- Oui, parce que beaucoup de gens ont envie de jouer d'un instrument traditionnel et qu'il y a peu de luthiers. Ce n'est quand même pas la fortune. Pendant longtemps, c'est ma femme - institutrice - qui m'a entretenu. Mais le tissage ou la poterie, c'est cent fois plus compliqué. Si on le fait bien c'est très long et pas rentable. Si on le fait pour le fric, par exemple en montant une boutique de luxe à Paris, adieu nature et artisanat authentique.

- Il y en a quand même qui s'en sortent ?

- Ceux qui connaissent le métier. Je suis à fond pour l'artisanat. C'est la plus belle vie du monde, de se sentir capable de faire quelque chose avec ses doigts, d'être libre. Seulement, il ne faut pas se lancer dans n'importe quelle expérience. Le problème du retour à la nature, ou de n'importe quelle solution pour changer la vie, c'est qu'on s'imagine avoir trouvé LE truc. Ah, on se sent plus intelligent et plus lucide que les autres !... Et on oublie de regarder la réalité avec humilité. L'agriculture demande du travail, une chèvre a des besoins précis, la vannerie ne se vend pas (trop de concurrence) : ce sont des choses à étudier avant, pas après. Sinon, on est déçu et on retourne encore plus profondément dans les schémas de la vie qu'on voulait quitter.

- **dulcimer** : forme rappelant celle du violon. Quatre cordes : deux chantrelles, deux bourdons. Issu de l'épINETTE des Vosges, émigré au Kentucky et revenu en France via l'Angleterre.

- **psaltérion à archet** : trapézoïdal au Moyen Age, est devenu triangulaire. 26 ou 30 cordes.

- **dulcispinett** : dulcimer de salon à deux claviers, plus six cordes sympathiques permettant d'obtenir un effet de réverbération naturelle.

- Ou on fait autre chose. De la chanson par exemple, comme toi.

- Attention. J'ai toujours fait des chansons. Je me produisais de temps en temps dans les M.J.C., sans vouloir en faire un métier. Par hasard, j'ai connu Nicolas Péridès, qui produit des disques comme un artisan : il a 6 ou 7 chanteurs, pas davantage, pour se consacrer totalement à chacun. Il m'a proposé de faire un 45 tours. J'ai refusé. Puis le virus de la musique m'a saisi.

Les disques de Claude Besson

- « N'oubliez pas l'Armor » : 13 NP 605, productions Péridès.

- « Besson instrumental » (Grand prix Académie Charles Cros) : 13 NP 609, productions Péridès.

Une adresse : M. Douville, à Villeneuve-la-Garenne : seul menuisier capable de couper le bois pour faire des instruments, avec une scie datant de Napoléon III.



- Pourquoi ?

- Tu sais, j'avais envie de sortir de la masse en créant quelque chose. C'est idiot sans doute, mais quand je prends le métro, j'ai besoin de me faire un petit cinéma intérieur : j'invente des textes, des notes, pour me sentir exister. Je crois qu'on a tous peur d'être écrasé par la foule, alors on veut sortir de l'anonymat. Si l'on n'y prend pas garde, on risque d'être pris au piège des records à battre, des hit-parades, et de la concurrence.

- L'artisanat doit aider à garder la tête froide.

- Hélas, j'ai dû arrêter cette année mon atelier. Je n'arrivais pas à

mener de front la musique et l'artisanat. Mais ça me manque trop de ne plus faire d'instruments. Aussi je vais m'installer avec ma femme à Gourin, en Bretagne, dans une petite maison rachetée à une tante, et je reprendrai l'atelier. Je construirai des instruments à la commande, et si possible en créerai de nouveaux. Ce serait dommage que la lutherie cesse d'évoluer.

- Et la chanson ?

- Je continuerai, en me ménageant des périodes de ralenti. En Bretagne, je serai moins bousculé qu'ici. En même temps, je me demande comment on s'habitue au calme total. On est tellement drogué par l'agitation. Avoir le temps de réfléchir, ce doit être terrible et merveilleux à la fois.

- Pourquoi chantes-tu la Bretagne ? Pour militer ?

- Je ne pense pas. Dans « Menez-du », je raconte l'histoire des ardoisiers, nombreux en Montagne

la chanson de Brassens : « Mourir pour des idées ». Je la trouve formidable sur le fond et la forme. Un jour, j'ai rencontré un type qui avait écrit une chanson contre « Mourir pour des idées ». Je n'étais pas d'accord avec ce qu'il disait, mais il n'empêche : sa chanson était bonne.

- Tu accepterais de chanter pour des fascistes ?

- J'évite ! Il m'est arrivé une fois d'être invité par un organisme que je ne connaissais pas. C'est au cours du spectacle que je me suis rendu compte qu'il s'agissait de petits réactionnaires. J'ai chanté quand même. On me l'a reproché. Pourquoi ? Ça ne signifiait pas que je les cautionnais. Sinon, combien de chanteurs cautionneraient en même temps les communistes et les républicains indépendants. C'est différent si on est bénévole.

- Cela t'arrive ?

- Oui, pour des aveugles par exemple, ou pour les immigrés, parce que j'ai fait autrefois de l'alphabétisation. Aujourd'hui, je suis contre : on enlève leur identité culturelle aux immigrés en leur inoculant la culture française. Avec les Arabes, c'est fantastique. La musique bretonne et la musique arabe ont des tas de points communs. Quand je joue du Alan Stivell, sur mon dulcimer, les Arabes prennent leurs tarboukas ! En revanche, je ne chanterai pas gratuitement pour un parti.

- Tu refuses toute étiquette politique ?

- Oui. La politique est une manière de vivre. On regarde le monde, on fait des choix, et on essaie de vivre en fonction de ces choix. Mes choix se situent à gauche, et les gens qui m'aiment bien sont aussi le plus souvent à gauche. Tant mieux. Quoique je regrette que les gens de gauche soient souvent prisonniers de leurs convictions.

Un jour, un type m'a dit : « Formidable, vos chansons. Qu'est-ce que vous êtes engagé ». J'ai répondu : « Je ne suis pas engagé, je raconte des histoires vraies, c'est tout. » Déçu, le gars ! Je lui ai demandé : « Alors tu n'aimes plus mes chansons ? - Non, puisqu'elles ne sont pas engagées ». Il n'avait vraiment rien compris. Les chansons politiques, je suis pour. Mais politiser pour politiser, non. On en arrive à massacrer la chanson. Il n'y a plus de texte, plus de musique. Les gens applaudissent un cri, pas un art. Je n'ai pas envie de crier. Un message, ça ne s'improvise pas.

- Même de droite ?

- Il se trouve qu'il y a peu d'artistes de droite. Mais si tu veux, prenons

Propos recueillis par
Françoise Danam

L'ELECTRONUCLEAIRE en belgique

LES centrales électro-nucléaires installées en Belgique appartiennent à une seule et unique filière - la P.W.R. (eau pressurisée) - parmi les sept examinées par la commission d'évaluation en matière nucléaire. L'introduction en Belgique de ces P.W.R. en 1958, est la conséquence de notre dépendance économique vis-à-vis des U.S.A., et de la puissance commerciale de Westinghouse, qui établit son succès à partir de la réalisation en 1954 du réacteur équipant le prestigieux sous-marin atomique « Nautilus », premier du genre.

Il est important de savoir que les réacteurs du type P.W.R. n'apportent aucune indépendance énergétique. D'abord au niveau du minerai d'uranium, puisque la Belgique ne dispose d'aucun gisement uranifère. Ensuite, et il faut insister sur ce point, nos centrales nucléaires de Doel et de Tihange ne peuvent pas utiliser le métal sortant des usines métallurgiques, mais doivent brûler de l'uranium « enrichi » (en son isotope 235). Et cet enrichissement de l'uranium nous met en situation de dépendance vis-à-vis des U.S.A. qui disposent du monopole de fait dans ce domaine.

Enfin, et surtout, cette famille P.W.R. gaspille l'uranium naturel et nous conduit à la pire de toutes les solutions, les surgénérateurs.

centrales en service

Il y a un peu plus d'un an, trois centrales nucléaires ont été, coup sur coup, mises en service.

- Doel I : 345 MWe, située à l'embouchure de l'Escaut,
- Doel II : identique à la précédente,
- Tihange I : 870 MWe, située sur la Meuse.

Leur construction a coûté pour

Doel I + Doel II : 16,8, et pour Tihange I : 14,1 milliards de francs belges.

Rappelons l'existence de la centrale de Chooz (270 MWe) dans les Ardennes, à la frontière franco-belge et sur la Meuse également.

Pour 1975, la puissance totale installée en Belgique s'élève à 9 400 MWe ; le nucléaire y représente donc 17 %. Mais il faut insister sur le fait que la puissance réellement appelée en 1975 a été en moyenne de 4 077 MWe, avec une puissance maximum demandée de 6 600 MWe. Ce suréquipement du parc électrique belge est la conséquence directe de l'introduction des centrales nucléaires.

centrales en construction

Aujourd'hui, deux unités sont en construction : Doel III et Tihange II, qui développeront 930 MWe chacune. La construction de Tihange II est entreprise depuis plus d'un an sur base d'un simple permis de bâtir « urbanisme », mais sans disposer du « permis nucléaire » requis pour ce type d'industrie. C'est pourquoi les Amis de la Terre-Belgique, avec le concours de 21 habitants de la région, viennent d'entreprendre les démarches qui aboutiront à introduire un recours devant le Conseil d'Etat pour demander l'arrêt des travaux.

centrales en commande

Depuis plusieurs mois, deux réacteurs de 1 000 MWe chacun, étaient en commande, mais non affectés à un site précis. En juillet, le gouvernement belge a décidé de les implanter l'une à Doel, l'autre à Tihange. La précipitation des Pouvoirs publics s'oppose aux déclarations de la Commission des Sages dans son rapport de synthèse daté de mars 1976 : « Il importe qu'à l'avenir, pour toute nouvelle implantation, le choix d'un site ne se réalise

qu'après une investigation systématique de toutes les possibilités... »

l'avenir plutonigène

Puisque la filière P.W.R. développée de façon exclusive en Belgique entraîne un gaspillage de l'uranium, les Pouvoirs publics proposent d'introduire les surgénérateurs comme unités de production d'électricité. C'est pourquoi la Belgique participe à la construction d'un surgénérateur de 300 MWe, qui devrait « diverger » en 1980. Il est dénommé SNR 300 et implanté sur le site de Kalkar, commune située en Allemagne Fédérale, sur le Rhin.

La contribution financière des trois pays qui y participent est répartie à raison de 70 % pour l'Allemagne, 15 % pour la Belgique et 15 % pour la Hollande. Le montant des investissements d'abord prévus, 25 milliards de francs belges, a été porté à 36 milliards. En juin dernier, le gouvernement belge a accepté de payer 1 milliard de francs de supplément entre 1978 et 1981. Vu l'allure galopante que prend le gaspillage d'uranium, avec la multiplication des réacteurs P.W.R., le projet d'un second surgénérateur est actuellement à l'étude, sous le nom de SNR 2, d'une puissance de 2 000 MWe (il s'agit bien de MW électriques).

Au mois d'avril dernier, à Paris, le Groupement des Scientifiques pour l'Information sur l'Energie Nucléaire, déclarait : « En France, des dirigeants incompetents et des technocrates audacieux ont décidé de sauter allègrement de 250 (Phénix) à 1 200 MWe (Superphénix) ». Comment alors qualifier ceux qui voudraient nous imposer le saut périlleux de 300 (SNR 300) à 2 000 MWe (SNR 2000) ?

Jean Liénard
des Amis de la Terre

un choix « sage » ?

● Un numéro spécial de la *Revue Nouvelle* (1) vient de paraître sur la controverse à propos des centrales nucléaires en Belgique.

En mars 1975, feu André Oleffe, ministre des Affaires économiques, confiait à une Commission des Sages le soin de faire objectivement l'état de la question. En avril dernier, la Commission remettait son rapport au gouvernement qui, après examen des « recommandations », devrait présenter au parlement cet automne sa politique en la matière. L'heure est donc à la vigilance. Pour établir son dossier (certes incomplet, mais il fallait faire vite) *La Revue Nouvelle* a fait appel à des spécialistes de diverses disciplines et de différents milieux. Ils se sont penchés avec attention sur les textes du rapport, et leur analyse s'alimente aux travaux et réflexions que, de longue date, ils mènent sur le sujet. Ainsi surgissent de pertinentes - et parfois impertinentes - questions. L'estimation de « demande » d'électricité n'est-elle pas insidieusement infléchie par la volonté de quelques-uns, ou par une vue à court terme refusant de mettre en question l'évolution de notre économie ? Est-il évident que la croissance économique s'identifie à la croissance énergétique ? Et, pour produire l'électricité dont nous avons de toute évidence besoin, le recours à l'énergie nucléaire est-il inévitable ?

Les auteurs de ce dossier, cependant, ne se veulent pas prophètes de malheur. Si leur analyse est sévère, elle est argumentée. Mieux : nombre d'articles, où le bon sens s'allie à l'imagination, ouvrent des perspectives concrètes. Le développement de l'électronucléaire n'est ni un choix inéluctable, ni un choix « sage ». Et de proposer une autre sagesse. Notamment : une autre politique énergétique, et la poursuite des recherches vers d'autres voies.

La Revue Nouvelle réclame, pour les centrales en projet, un moratoire de cinq ans. Temps pendant lequel doit s'instaurer, sur cette question vitale, un véritable débat démocratique stimulé et alimenté par une opinion honnêtement informée. A cette information, le numéro spécial de *La Revue Nouvelle* apporte une contribution essentielle.

(1) *Energie nucléaire. Un choix « sage » ?* numéro spécial, septembre 1976, 176 pages, de *La Revue Nouvelle*, 305, av. Van-Volxen, 1190 Bruxelles. Ce numéro : 240 FB. Abonnement annuel : 920 FB. 30 FF.

ça va ça vient

Minamata en Italie ?

● Un drame semblable à celui de Minamata au Japon où les gens mouraient, empoisonnés par le mercure de leurs poissons, est en train de se préparer sur la côte de l'Adriatique, vers Otrante.

Depuis deux ans, date du naufrage d'un cargo yougoslave, le Cavtat, au large d'Otrante, 900 barils contenant 250 tonnes de plomb tétraéthyl, poison extrêmement puissant et qui s'attaque au cerveau, 900 barils donc, attendent au fond de la mer. La société britannique OCTEL qui fabrique le produit affirme que l'acier des containers est solide et épais de 2,5 mm et que les fûts résisteront 10 à 15 ans. Le commandant Cousteau, qui s'efforce d'alerter les pouvoirs publics, est certain, lui, que « le Cavtat est une bombe empoisonnée » et que les fûts seront éventrés avant dix ans. Les autorités et la population locales sont alarmées, surtout depuis qu'un des fûts filmés par une caméra est fissuré. Certains, dispersés, s'enfoncent dans le sol marin. Comment les retrouver ?

Les autorités italiennes essaient d'étouffer l'affaire jusqu'à présent. L'Institut national de la santé exclut tout risque de pollution en bord de mer, mais le juge d'Otrante a ouvert une instruction pour pollution avant d'interpeller un ministre.

Début septembre, un groupe de spécialistes internationaux et un expert de l'OTAN étaient réunis à Venise pour examiner la question. Ils sont très inquiets, mais sans grand pouvoir sur les autorités italiennes. Comment se débarrasser de ces fûts ? Les enfouir sous une couche de ciment ? Les pomper depuis la surface ? Ça coûtera entre 10 et 15 milliards de lires, et personne ne veut en prendre la responsabilité.

A quoi sert ce plomb tétraéthyl ? D'où sort-il ? Et comment ? Où allait-il ? Le cargo était yougoslave, le produit anglais, les victimes seront italiennes et les conférences sur le droit de la mer ont lieu régulièrement tous les ans. La sixième se tiendra à New York du 23 mai au 8 juillet 1977, extensible au 15 juillet si nécessaire (sic) !

Danielle

Minamata en Virginie

● Le pesticide képone, utilisé notamment dans la lutte contre certaines fourmis, a empoisonné les ouvriers qui le fabriquent en Virginie (USA), ceux qui vivent à côté, et cent miles de la rivière James. Des dosages alarmants effectués par l'EPA (agence américaine pour la protection de l'environnement) révèlent une concentration anormalement élevée dans la chair des poissons.

Le képone (hydrocarbure chloré très stable) ne se détruit pas dans l'environnement. Il peut produire des cancers, la stérilité, des incapacités définitives (désordres neurologiques notamment). Comme le DDT (maintenant interdit), le képone se fixe dans les tissus graisseux et se concentre dans les chaînes alimentaires. Il ne peut être détruit que par ultraviolets ou par des températures supérieures à 350°C. Personne ne sait comment l'éliminer de l'eau et du lit des rivières. Les scientifiques ne savent pas quels peuvent être ses effets à long terme.

Trente ouvriers de l'Allied Chemical Corporation, qui

l'atome des sages

Devant la montée du mouvement anti-nucléaire en Belgique, le gouvernement a décidé, en avril 1975, de mettre sur pied une commission d'experts, non engagés dans la controverse (ce qui ne veut pas dire, loin s'en faut même, non engagés dans l'industrie nucléaire). Le but évident du pouvoir était de faire taire une fois pour toutes les opposants en mettant sous le nez de la population un rapport technico-scientifique sur les avantages et les inconvénients de l'industrie nucléaire, paraphé par une série de Sages, ce qui le rendait inattaquable, et suffisamment lénifiant pour ne pas gêner les projets en cours.

A l'heure actuelle, trois centrales nucléaires de grande puissance sont en fonctionnement en Belgique. Quatre nouvelles centrales sont en commande ou en construction, la dernière devant fonctionner en 1982. Elles ne pouvaient de toute manière être remises en cause par le rapport des Sages qui ne porte que sur la suite du programme (quatre autres centrales pour 1985 au plus tard).

Le rapport est sorti cet été. Les conclusions, présentées à la presse par M. Jaumotte, président de la commission, sont les suivantes :

« La Commission estime :

- Que moyennant le respect strict des conditions et recommandations énoncées et dans l'état actuel de nos connaissances, l'énergie nucléaire peut être utilisée, sans risques inacceptables.

- Que tout programme énergétique nucléaire ou non, doit faire l'objet d'une adaptation régulière et d'une réévaluation, au moins tous les dix ans, donnant l'occasion d'une correction ou d'une réorientation en fonction des nouvelles connaissances acquises. »

Conclusions on ne peut plus attendues. Mais pour en arriver là, les Sages ont



dû se livrer à des contorsions intellectuelles éprouvantes ; comment, en effet, concilier le contenu des différents rapports techniques (santé, sécurité, écosystèmes...) avec des conclusions qu'il fallait présenter comme favorables ?

Le débat qui est en train de s'ouvrir va mettre en lumière à la fois les lacunes graves du travail et ses contradictions internes, mais aussi le fait que les principaux arguments des « écologistes farfelus » et des « gauchistes irresponsables » sont repris par les Sages.

les arguments anti-nucléaires

Le rapport recommande : « Il faut limiter le nombre de personnes qui vivent dans un rayon de quelques kilomètres autour d'un réacteur nucléaire de puissance ou d'une usine de retraitement » (page 45). Cela ne doit pas être particulièrement apprécié des promoteurs. Si elle devait être respectée d'ailleurs, il

faudrait renoncer à toute implantation nucléaire en Belgique et arrêter les réacteurs en fonctionnement.

Il n'est pas nié non plus que « le problème de l'élimination des déchets n'a pas encore trouvé de solution définitive... » (texte introductif du rapport final) ni que les possibilités de sabotage ne sont pas prises en considération dans les centrales actuellement en fonctionnement. (1) Même la validité des normes est sérieusement remise en cause puisque la limitation des rejets basée sur la concentration maximale admissible pour l'eau de boisson est jugée « insuffisante »...

On croit rêver.

les contradictions

Les contradictions internes du rapport sont plus difficiles à cerner, mais n'en sont pas moins fondamentales. Alors que le calcul de probabilité d'accident de réacteur tel qu'il est effectué dans le rapport Rasmussen est accepté sans critique au chapitre « sécurité », il est

contesté au chapitre « santé ». Alors que, tout au long du travail, on compare sans vergogne les risques courus par la société moderne (et prétendument acceptés) et les risques d'origine nucléaire, le chapitre « santé », décidément très dur, remet en cause ce type de comparaison.

les lacunes

Les lacunes du travail sont très graves :

1) Les Sages se contentent de prévoir, dans le chapitre économique, divers scénarios de croissance énergétique, mais écartent la croissance zéro sans justification.

2) Les études de sécurité ne mentionnent même pas les importants travaux de l'Union of Concerned Scientists et de l'American Physical Society.

3) Le chapitre consacré aux énergies alternatives est d'une affligeante médiocrité.

4) Enfin, on se garde bien de mentionner que le recours aux réacteurs PWR entraîne inévitablement l'avènement des surrégénérateurs, pour lesquels aucune étude de sécurité n'est envisagée.

Alors ? Bien sûr, les Sages ont donné le feu vert au nucléaire. Mais la publication et la diffusion très large de leur rapport (on peut se le procurer très aisément) gênent fortement les promoteurs nucléaires et les politiciens. La balle est maintenant dans notre camp, et grâce au cadeau involontaire de M. Jaumotte et de ses collègues, elle est bien belle à frapper.

Paul Lannoye

Amis de la Terre - Belgique

(1) Monseigneur Gillon, professeur de Génie nucléaire à Louvain, chargé d'étudier les énergies alternatives, a trouvé la solution au problème du sabotage : « ...ce qu'il faut faire, c'est essayer de mettre les saboteurs hors d'état de nuire ». Ben voyons : on trouvera toujours un Pinochet pour donner un coup de main.

produit le képone, ont été gravement empoisonnés. Des riverains de la rivière James ont perdu leur emploi depuis qu'il est interdit d'y pêcher. Ils ont décidé de porter plainte contre Allied Chemical et la ville d'Hopewell, coupables de graves négligences. Les responsables étaient accusés de « dissimulation criminelle de déversements illégaux de képone ». Ils ont été acquittés. Ce ne sont que les deux premiers jugements dans une affaire qui risque bien de vérifier une fois encore le vieil adage : les pollueurs ne sont jamais les payeurs.

Le problème du képone n'est pas réglé : on a découvert qu'un autre produit utilisé comme insecticide depuis 1962, le mirex, produit du képone en se dégradant. L'EPA réclame l'interdiction du mirex et du képone. Ledit képone serait distribué en France par la Société OFACI, 390, rue St-Honoré, Paris-8^e...

C.E.

Sources : « The New Mexican », juillet 76 ; « Not Man Apart », septembre 76 ; « New York Times », 4 septembre 76.

courrier du cœur

● Au cas bien improbable où vous ne l'auriez pas remarqué, c'est la semaine du cœur. Jusqu'au dimanche 3 octobre, presse, radios et télévisions expliqueront tout sur « les signes révélateurs des maladies cardiovasculaires, les points à surveiller pour s'en protéger ».

Cette campagne a le mérite de mettre l'accent sur la prévention. Elle souligne avec justesse l'influence des déséquilibres alimentaires, du tabac, de notre mode de vie survolté sur l'apparition des maladies cardiovasculaires, première cause de décès en France à l'heure actuelle.

Mais la Fondation nationale de cardiologie (1), responsable de l'organisation de cette semaine, ne craint pas de s'acoquiner avec la société Coca-Cola. Sous l'égide de la Fondation, Coca-Cola S.A.R.L. offre en effet un prix national annuel - dit « prix de la Fondation nationale de cardiologie » - de 10 000 F, au nom des concessionnaires français de Coca-Cola, à l'auteur français d'un travail original sur les affections cardiovasculaires. Ce genre de compromis

est d'autant moins admissible que le Coca-Cola est une boisson peu hygiénique, dont la forte teneur en sucre et en caféine ne doit pas spécialement être bonne pour le cœur.

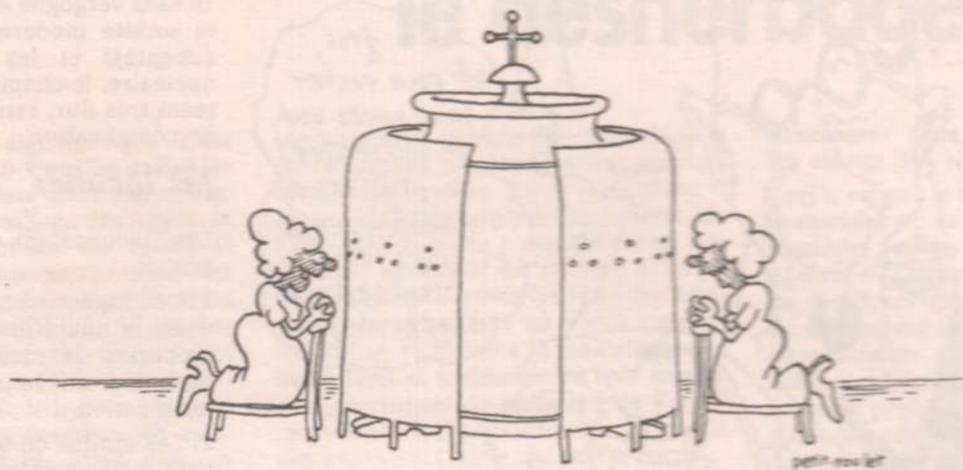
De plus, le numéro spécial de « Cœur et santé », revue éditée sous le patronage de la Fondation nationale de cardiologie, consacré à « cœur et nutrition » (mai 76, 10 F) reste évasif sur quelques points « épineux ». Il souligne avec raison le danger d'un régime trop riche en corps gras, en sucres, en sel. Mais il se garde bien de dire que le raffinage systématique des huiles de table du commerce courant aboutit à « saturer » leurs acides gras, et que seules sont donc acceptables les huiles vierges non raffinées.

Plus grave encore : ce numéro s'orne de maintes publicités pour Végétaline, Lesieur, Codec, Céraliment-Lu Brun, etc. Ce n'est pas normal pour une publication qui bénéficie d'un statut quasi « officiel » (haut patronage du ministère de la Santé, du ministère de l'Intérieur et de la Délégation générale à l'information pour la semaine du cœur).

L. S.

(1) 1, rue de Paradis, 75010 Paris.

SUR LE TERRAIN



lutte anti-nucléaire

CHALON SUR SAONE. Une réunion des Amis de la Terre aura lieu le samedi 2 octobre, à 14 h 30, chez Daniel Deriot, à Sassenay.

Tous ceux qui désirent lutter contre la future centrale du val de Saône sont invités à la réunion. On fera le bilan de la lutte antinucléaire et des projets d'avenir.

Les Amis de la Terre, groupe val de Saône, Sassenay, 71 100 Chalon sur Saône.

Les comités et groupes antinucléaires viennent d'éditer un autocollant. On peut se le procurer en écrivant à Daniel Deriot, Sassenay, 71 100 Chalon sur Saône.

FLAMANVILLE. Le comité régional d'information et de lutte antinucléaire de Basse-Normandie vient d'adresser une lettre ouverte à Madame Veil, ministre de la Santé. Le président du comité s'élève contre le danger que représente la forte concentration nucléaire, dans la presqu'île du Cotentin : à côté du centre de retraitement des déchets atomiques de la Hague, des essais des sous-marins atomiques en rade de Cherbourg, sont prévues la centrale de Flamanville et la centrale d'Englesqueville, plus au sud.

Avec les pêcheurs et plaisanciers de la côte ouest du Cotentin, le comité demande la non-extension du CEA de la Hague ; l'arrêt de tout rejet radioactif en mer par le centre ; que les enquêtes sur les pollutions radioactives et leurs conséquences sur la vie soient menées par des commissions où soient représentés à parts égales les organismes officiels, les travailleurs du CEA et les associations de défense de l'environnement ; que ces enquêtes soient rendues publiques ; que le plan ORSEC - radioactivité soit rendu public ; que le projet de centrale nucléaire à Flamanville soit abandonné.

CRILAN de Basse-Normandie, Flamanville, 50340 Le Pieux.

NICE. La conférence de Pierre Bressy sur l'énergie nucléaire est prévue le mercredi 6 octobre à 20 h 30, au restaurant « La Source », 52, bd Carlone.

CONTRE-INFORMATION. Le Groupe-ment de scientifiques pour l'information sur l'énergie nucléaire vient d'éditer des « contre-commentaires » aux montages diapos que l'EDF diffuse gratuitement dans les lycées et collèges.

Le contre-commentaire « 3 E » (énergie - électricité - environnement) aborde les questions d'approvisionnement énergétique et des différentes sources d'énergie possibles.

Le contre-commentaire « TEN » (techniques d'électricité nucléaire) explique les différentes technologies de l'électronucléaire, pose les problèmes non résolus actuellement et montre les dangers de cette industrie.

Contre-commentaire « 3 E » : 2 F + port.
Contre-commentaire « TEN » : 2 F + port.
G.S.I.E.N., 2 rue François Villon, 91 400 Orsay.

SAINT-RAPHAEL. Pierre Bressy continue sa tournée. Sa conférence sur les dangers des rayonnements ionisants aura lieu le mardi 5 octobre, à 20 h 30, salle du rez-de-chaussée de la mairie.

LE CLOWN ATOMIQUE. Jean Kergist sera à Cuisery le dimanche 3 octobre, à Louhans le lundi 4, à Mornay le mardi 5, à Senecey le mercredi 6, à Tournus le jeudi 7 et à Chalon-sur-Saône le vendredi 8 octobre. Joli petit tour en Saône-et-Loire.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'APRI. Elle aura lieu cette année les 16 et 17 octobre, à Pont-Ste-Maxence, dans l'Oise. Des réunions publiques d'information sur la nocivité des examens radiologiques systématiques et sur l'énergie nucléaire seront organisées parallèlement. Durant ce week-end,

LA HAGUE EN GREVE POUR LA SECURITE

Samedi 25 septembre, une manifestation des travailleurs de l'atome en grève rassemblant environ 1500 personnes a eu lieu à Cherbourg. Une délégation de tous les centres de retraitement en grève, de nombreux représentants des différents syndicats de l'usine, les militants des groupes écologiques et antinucléaires de la région, des membres du Parti socialiste et de nombreux habitants du Cotentin s'étaient joints aux ouvriers de l'usine de la Hague.

Le lendemain, les responsables nationaux de tous les syndicats se sont réunis pour discuter de la suite à donner à leur lutte. Lundi 27, une partie du personnel de l'usine a organisé un cortège de voitures se rendant à Caen, où se tient une grande foire annuelle. Après avoir distribué des tracts et informé la population tout au long de la route, les ouvriers en grève continueront l'information des habitants de Caen et tenteront d'obtenir une interview des journalistes de la radio et de la télévision présents à la foire.

Au 12^e jour, 80 à 90 % des agents du CEA continuent la grève. Le succès de la manifestation de samedi, les entrevues avec les représentants des partis politiques et du gouvernement laissent entrevoir une issue à leurs problèmes. Le film de la CFDT « Condamnés à réussir », montrant les conditions de vie et de travail des ouvriers de la Hague, sera projeté dans de nombreux villages du Nord Cotentin.

D'autre part, le syndicat national CFDT du personnel de l'énergie atomique a édité une excellente brochure : « L'usine de la Hague, situation industrielle, conditions de travail, sécurité ». Elle permet de comprendre l'ampleur des problèmes en jeu et les répercussions possibles des changements de structure actuellement prévus sur la sécurité des travailleurs et des populations. Vous pouvez vous procurer cette brochure en vous adressant au Bureau national SNPEA-CFDT, CEN Saclay, B.P. 2 91190 Gif sur Yvette. Tél. 941.80.00, poste 41 27.

A Marcoule, les travailleurs de l'usine nucléaire annoncent lundi, une grève de 48 heures, reconductible.

A Miramas, à l'heure où nous mettons sous presse la grève en est à son huitième jour et continue.

vous pourrez aussi profiter de la forêt d'Halatte, magnifique et remplie de champignons, en cette saison. Le camping est possible pour les courageux, et les frileux peuvent obtenir la liste des différents hôtels et restaurants, contre un timbre, à l'APRI, Oise, 57, rue du Chancelier-Guérin, 60700 Pont-Ste-Maxence. Une condition exigée pour participer à cette réunion, est d'être membre de l'APRI. Si cette formalité n'est pas déjà faite, écrivez à Jean Pignero, 12, rue des Noyers, Crisenoy 77390 Verneuil-l'Etang. Vous pourrez ensuite recevoir systématiquement les publications concernant les rayonnements ionisants.

anti-militarisme non-violence

LE COMITE DE LUTTE DES OBJECTEURS DE LA SOMME avait apposé le jeudi 16 septembre, sur la porte de son local, une affiche informant les jeunes de l'existence de la loi de juillet 1971, relative à l'obtention du statut d'objecteur de conscience. Toute information collective sur l'existence d'une telle loi étant toujours interdite, la visite des gendarmes du coin ne s'est pas fait attendre.

Le lendemain, une perquisition était faite chez des militants du comité, suivie de la saisie de la ronéo, de tracts, de panneaux et de journaux informatifs. Les militants, qui avaient prévu, parallèlement, de faire une après-midi d'information sur les dangers du programme nucléaire dans un village voisin, ont été retenus pendant quatre heures par les gendarmes. Pour prévenir toute suite juridique, les militants interpellés ont fait appel à un avocat.

GREVE DE LA FAIM. Bertrand Kugler, un insoumis de l'Est, fait la grève de la faim depuis le 30 août, pour obtenir sa libération. Bertrand Kugler n'a pas refusé l'armée pour raison militante. « C'était simplement quelque chose de naturel », dit-il. « Pour moi, il n'y avait pas plusieurs solutions. J'essaye tant bien que mal de remettre en question une certaine forme de société, hiérarchisée, policière, etc. Et j'ai trouvé tout naturel de ne pas accepter l'armée et de la remettre en question pour ce qu'elle représente ». Si vous voulez l'aider, vous pouvez écrire pour protester et demander sa libération au commandant de la 6^e région militaire, 57998 Metz-Armées, et au président du TPFA : 31, rue Cambout, 57998 Metz-Armées. Pour lui soutenir le moral, on peut aussi lui écrire : Bertrand Kugler n° 7769 maison d'arrêt, 1, rue Maurice-Barrès, 57038 Metz.

DESOBEISSANCE CIVILE. Une session nationale des groupes de désobéissance civile s'est tenue au CUN du Larzac les 4 et 5 septembre 1976. Voici ce qui ressort de cette réunion. Le mouvement lancé pour le refus-redistribution de l'impôt 3 % pour le Larzac semble stagner actuellement. Il devient très urgent de relancer cette action. Le contenu de la caisse de l'Association pour la Promotion de l'Agriculture sur le Larzac, joue un rôle déterminant dans la lutte. La bataille du Larzac se joue aujourd'hui également dans la concurrence pour le rachat des terres, entre le GFA et l'armée. Elle se joue également sur le terrain. Les quelques

fermes achetées par l'armée doivent être occupées. Si l'argent de l'impôt rentre, l'APAL pourra aider financièrement ces occupations.

Pour tous renseignements concernant le refus de 3 % de l'impôt et sa redistribution pour le Larzac, écrivez à Vincent Roussel, le Chesnoy, 45200 Montargis. N'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée. Pour le soutien financier : Vincent Roussel CCP 2 112 42 Dijon.

D'autre part, le groupe de Marseille reprend l'idée de la mise au point d'une fiche technique donnant les différents moyens de répression des percepteurs et la meilleure façon d'y faire face. Il prend contact avec des avocats. Si vous avez des informations intéressantes à ce sujet, adressez-vous à Jacques Combes, 2, rue Philippe-de-Girard, 13000 Marseille.

En ce qui concerne les **renvois de livrets militaires**, le coordinateur national a changé. C'est maintenant Olivier Vial, 50, rue d'Il-lers, 45000 Orléans.

La prochaine rencontre des groupes de désobéissance civile aura lieu les 11 et 12 décembre à Besançon.

LE RAPPORT ANNUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL. L'emprisonnement des personnes pour leurs opinions, le refus de procéder dans de brefs délais à des procès impartiaux, la pratique de la torture, le recours aux exécutions sommaires... Plus de cent pays dans le monde sont coupables de ces horreurs. C'est ce qu'expose le rapport annuel d'Amnesty International, publié à Strasbourg, le dimanche 26 septembre.

En préambule, le président du comité exécutif international, Dick Borner, souligne la réticence des gouvernements à admettre qu'un contrôle international ait droit de regard sur leur comportement vis-à-vis des droits de l'homme. « Il devient en outre de plus en plus évident, ajoute-t-il, que les institutions composées de gouvernements, comme la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et non d'individus, n'échappent pas aux pressions politiques et sont parfois incapables de réagir aux violations des droits de l'homme. » Des informations statistiques fournies par son dernier rapport, il ressort qu'Amnesty International a pris en charge, de juin 1975 à mai 1976, 1880 prisonniers et a réussi à en faire libérer 1599. Plus de 80 000 livres sterling ont été

consacrées à secourir les prisonniers et leur famille, tandis que des missions d'enquête et des observateurs ont été envoyés dans 32 pays.

Le rapport annuel est disponible au secrétariat de la section française d'Amnesty International, 20, rue de la Michodière - 75002 Paris. Tél : 742 38 76.

tutti frutti

CHARTRES. Une journée des animaux se déroulera à Chartres, le samedi 2 octobre. Il y aura un défilé dans les rues de la ville avec les chiens, les chats et leurs maîtres. Rendez-vous à 15 heures, place des Epars. On ne dit pas si les bestioles ont appris à marcher au pas pour la circonstance ! Le soir, le groupe folk Blue grass long distance se produira au théâtre municipal à 21 heures. Entrée : 10 et 15 F.

DOLE. Réunion à la MJC de Dôle, le 2 octobre à 15 h. en vue de créer un groupe écologique.

PARIS. « Les Français doivent discuter à fond des problèmes... », a dit Valéry Giscard d'Estaing. Une association est en voie de création qui s'appellera : « Prenons la parole ».

Si vous habitez le X^e ou le XIX^e arrondissement de Paris, vous pouvez inviter les habitants à demander la parole sur l'avenir du parc Villemin (X^e) ou du parc de la Villette (XIX^e). Pour tous renseignements concernant ces futures actions, contacter Jacques Essel, 43, rue du Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris. Tél : 206.40.95.



PARIS. L'Université verte reprend ses séries d'entretien tous les mardis soirs, à 19 h 30, à Nature et Progrès, 45, rue de Lisbonne, 75008 Paris. Tél : 227.61.74. La première soirée, le mardi 5 octobre, sera consacrée au **jardinage biologique**. Maud Guzian, responsable de la coopérative CERES, donnera les principes de base et parlera des travaux à effectuer en automne.

PARIS. On ne peut pas faire trois pas dans le 13^e arrondissement, où la G.O. est installée depuis peu, sans rencontrer une affiche de publicité sur le nouveau centre commercial du quartier. Il faut dire qu'il ne passe pas inaperçu, le centre « Galaxie » avec ses 80 boutiques ou grands magasins. Il a ouvert ses portes le 22 septembre. Les détails ne sont pas terminés, mais on peut consommer 20 % moins cher pendant une quinzaine de jours !

On avait également promis aux habitants du 13^e la construction de nombreux équipements collectifs.

Le Parti socialiste fait le point dans un tract distribué aux abords des magasins. Sur neuf nouvelles crèches promises, une seule est construite. Sur sept écoles maternelles et huit écoles primaires prévues, deux écoles maternelles ont été finies une semaine après la rentrée. 116 enfants sont inscrits sur les listes d'attente des écoles du secteur Italie. Pour les personnes âgées, cinq foyers promis, aucun n'ouvre ses portes en septembre. Aucune nouvelle n'a été donnée des deux centres culturels des deux maisons de jeunes et des 50 000 m² d'espaces verts. « Le quartier le plus jeune de Paris ne serait-il pas plutôt le quartier le plus abandonné aux mains des banques et des intérêts des grands capitalistes ? »

Si vous voulez prendre contact avec le Parti socialiste du 13^e et mieux connaître ses propositions, écrivez au PS 13^e 3, rue Bourgon, 75013 Paris.



Monsieur Pierre Sanna et Madame Françoise d'Eaubonne, détenu d'une part, écrivain d'autre part, ont l'honneur de vous faire part de leur mariage célébré à la prison de Fresnes, le 3 septembre 1976.

Ils ont été contraints à cette mesure extrême par l'attitude de l'administration pénitentiaire, usant de son pouvoir discrétionnaire pour interrompre leur relation épistolaire jugée subversive.

PARIS. Les Amis de la Terre lancent une commission alimentation, ouverte à tous ceux que ça intéresse, membres ou non des Amis de la Terre. La première réunion aura lieu le vendredi 1^{er} octobre, à 19 h, 117, avenue de Choisy, 75 013 Paris.

Une réunion de coordination avec la commission « boissons » aura lieu ultérieurement.

OFFICIEL. Les Amis de la Terre s'installent cette semaine au 117, avenue de Choisy. Venez nombreux pour les aider.

AMIENS. Le Groupe écologiste pour la sauvegarde des espèces vivantes organise du 1^{er} au 10 octobre « dix jours pour l'écologie », à la fac de sciences, rue Saint-Leu. Une expo sera installée en permanence. Des films, des montages audiovisuels, des conférences seront présentés.

GESEV, 17, rue Laurondeau, 80000 Amiens.

RENNES. Le Groupe de libération homosexuel de Rennes a repris ses permanences à la librairie « La dialectique sans peine », rue Leperdit, 35000 Rennes, tous les jeudis soirs de 18 h 30 à 20 heures.

CLERMONT FERRAND. Le Mouvement écologique clermontois reprend ses réunions tous les mercredis à 21 h, salle 236, ancien lycée Blaise Pascal, rue du Maréchal Joffre, 63 000 Clermont Ferrand. Au même endroit, tous les mercredis à 19 h 45, se réunira le groupe de bouffe biologique.

« La Gueule Ouverte »
 fondateur : Pierre Fournier
 directrice de la publication : Isabelle Cabut
 responsable de la rédaction : Arthur
 secrétaire de rédaction : Laurent Samuel
 maquette : Rose Dentin
 assistant à la maquette : Petit-Roulet
 administration : « les éditions PATATRAS »
 société de presse au capital de 2 100 F
 117, avenue de Choisy, 75013 Paris
 (tél. : 707 41 19)
 dépôt légal : 3^e trimestre 1976
 imprimerie : « Les Marchés de France »
 44, rue de l'Ermitage, 75020 Paris
 composition et photogravure : Graphiti
 5, rue des Petits-Hôtels, 75010 Paris
 246 03 53
 distribution N.M.P.P.
 abonnements : un an : 180 F ;
 6 mois : 95 F ; 3 mois : 50 F
 par chèque bancaire
 chèque postal ou mandat
 adressé aux éditions Patatras,
 117, avenue de Choisy
 75013 Paris

LES CENTRES DE DOCUMENTATION A PARIS

● Service de l'Information, des Relations et de l'Action Educative (SIRAE) du Ministère de la Qualité de la Vie (MQV). 14, boulevard du Général Leclerc, 92 Neuilly sur Seine. Métro : Pont de Neuilly. Tél : 758 12 12.

● Centre de Formation et de Documentation sur l'Environnement Industriel (CFDEI). Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie (APCCI). 11 bis, rue Léon Jouhaux, Paris 10^e. Métro : République. Tél : 607 66 23.

● Centre National d'Etude et de Recherche du Paysage (CNERP). Rue Gaston Monmousseau, 78 Trappes. Tél : 050 45 34.

● Centre de Documentation sur les Déchets Solides (CDDS). MQV, 14, boulevard du Général Leclerc, 92 Neuilly sur Seine. Tél : 758 12 12.

● Service d'Information et de Documentation sur l'Eau (SIDE). Même adresse.

● Association Française pour l'Etude des Eaux (AFEE). Centre National de Documentation et d'Information sur l'Eau. 23, rue de Madrid, Paris 8^e. Tél : 522 14 67, 522 89 83, 522 99 61.

● Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique (CITEPA). 28, rue de la Source, Paris 16^e. Tél : 527 12 88.

● Bibliothèque Centrale du Ministère de l'Équipement. Avenue du Parc de Passy, Paris 16^e. Tél : 525 52 34. Métro : Passy.

● Centre de Documentation sur l'Urbanisme (CDU) et Institut de Recherche sur les Transports (IRT). 2, avenue du Général Malleret-Joinville, 94 Arcueil, Tél : 655 34 00.

● Institut Français des Combustibles et de l'Énergie (IFCE). 3, rue Henri Heine, Paris 16^e. Tél : 647 41 23. Son Centre d'Analyse de l'Information, ouvert du lundi au vendredi de 14 h à 18 h, possède une très abondante documentation sur l'énergie solaire.

● Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA). Centre d'Études Nucléaires de Saclay, Service Central de Documentation, B.P. 2, 91 Gif sur Yvette. Tél : 941 80 00, poste 54-05.

● Centre d'Études Régionales sur l'Économie de l'Énergie (CEREN). 1, rue Caumartin - Paris 9^e. Tél : 742 22 26.

● Bibliothèque Centrale du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), 38, rue Geoffroy Saint-Hilaire, Paris 5^e, Métro : Jussieu. Tél : 336 00 70 et 331 95 60.

● La Documentation Française - Bibliothèque, librairie, photothèque et diathèque. 29-31, quai Voltaire, Paris 7^e. Tél : 261 50 10. Métro : Bac.

● Centre d'Étude et de Recherche sur le Bien-Être (CEREBE). 140, rue du Chevaleret, Paris 13^e, Métro : Chevaleret. Tél : 528 14 20 et 331 38 52.

● Centre de Recherches et de Documentation sur la Consommation (CREDOC). 45, boulevard de la Gare, Paris 13^e. Tél : 584 97 59.

● Centre d'Information sur le Développement (CCFD-CIMADE). 47, quai des Grands Augustins, Paris 6^e. Tél : 325 31 01.

● Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ). 101, quai Branly, Paris 15^e. Tél : 566 40 20.

● Centre de Renseignements et d'Information du Comité de Liaison Interassociations pour la Promotion de la Nature (CRI-COLINAT), Education et Vie Sociale, 39, rue de Chateaudun, Paris 9^e. Tél : 526 70 06.

● Centre de Documentation Sciences Exactes du CNRS. 26, rue Boyer, Paris 20^e. Tél : 797 35 39 et 636 62 94.

● Centre de Documentation sur les Sciences Humaines (CDSH) du CNRS, Maison des Sciences de l'Homme. 54, boulevard Raspail, Paris 6^e. Tél : 222 23 49.

● Bibliothèque Intercoopérative - Institut Français de la Coopération. 7, avenue Franco-Russe, Paris 7^e. Tél : 705 91 14 ; 705 33 67 ; 705 30 60.

● Librairie Entente (Écologie, nature, urbanisme, tiers-monde, éducation...). 12 bis, rue Honoré Chevalier, Paris 6^e. Métro : Saint Sulpice.

● Librairies Parallèles et Alternatives. 47, rue Saint Honoré, Paris 1^{er}. Métro : Châtelet.

Compilation : Roland de Miller

ÉNERGIE SOLAIRE

TOUJOURS LES MÊMES QUESTIONS...



ET QUAND Y'A PAS DE SOLEIL?

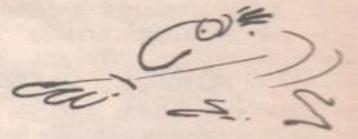
ON STOCKE L'ELECTRICITE DANS DES BATTERIES

Y'A PAS UNE AUTRE SOLUTION?

PLEIN D'AUTRES SOLUTIONS POUR STOCKER L'ÉNERGIE
ENTRE AUTRES: **LE VOLANT D'INERTIE**
VOUS PRENEZ UNE PETITE AUTO ASSEZ LOURDE



VOUS LA LANCEZ...

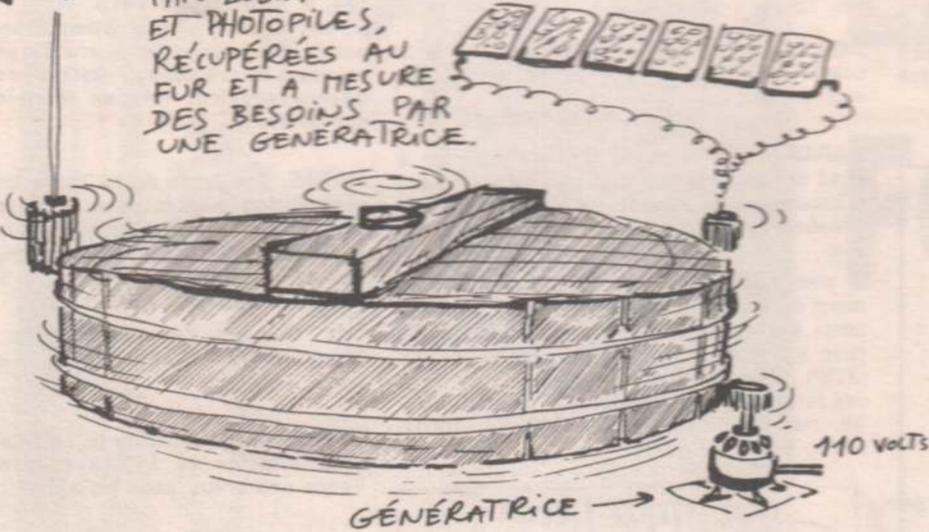


...ELLE S'ARRÊTERA AU BOUT DE SIX SECONDES



DES AMERICAINS RIGOLOS ONT CONSTRUIT UNE ROUE D'INERTIE EN BOIS. MAIS LE STOCKAGE N'A DURÉ QUE 24 HEURES

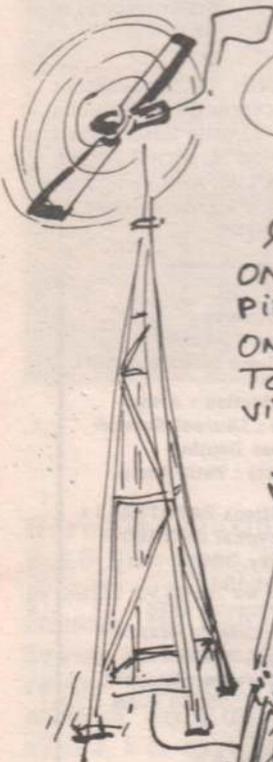
LES IMPULSIONS ÉTAIENT FOURNIES PAR ÉOLIENNE ET PHOTOPILES, RÉCUPÉRÉES AU FUR ET À MESURE DES BESOINS PAR UNE GÉNÉRATRICE.



GÉNÉRATRICE →

110 Volts

SUR LE PLAN ÉNERGÉTIQUE, C'EST PAS TRÈS RENTABLE. À EMPLOYER DE PRÉFÉRENCE AVEC UNE ÉOLIENNE, VU LE PRIX DES PHOTOPILES... UNE ROUE DE BÉTON, BIEN ÉQUILBRÉE, MONTÉE SUR ROULEMENT À BILLES PEUT TOURNER TROIS JOURS EN ENMAGASINANT UNE CENTAINE DE KWh



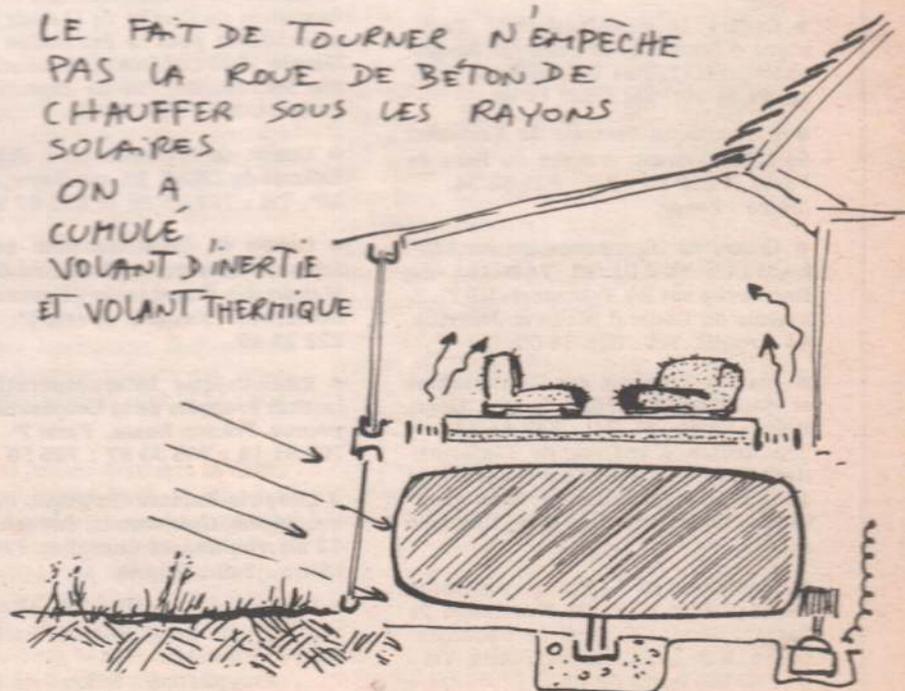
C'EST DARRANT, ÇA RESSEMBLE À UNE ROUE DE GRUYÈRE, MAIS C'EST ENCOMBRANT



ÇA ENCOMBRE ? ON COLLE UNE PIÈCE AU DESSUS, ON GARNIT LE TOUT DE VITRAGES



LE FAIT DE TOURNER N'EMPÊCHE PAS LA ROUE DE BÉTON DE CHAUFFER SOUS LES RAYONS SOLAIRES ON A CUMULÉ VOLANT D'INERTIE ET VOLANT THERMIQUE



ET LÀ ÇA PEUT ÊTRE RENTABLE!...

Imprimerie Les Marchés de France, 44 rue de l'Ermitage, 75020 Paris.

Directrice de la publication : Iabelle Cabut.

Numéro de la commission paritaire : 53 257

Distribution : N.M.P.P.

REISER